

# POUR

LES SERVICES PUBLICS

# FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 250, SEPTEMBRE 2023



## Fonction publique : toujours d'avenir

Rentrée sur fond de mobilisations

Salaires : derrière les affichages

Service publics !  
reconnais et re



20<sup>23</sup><sub>24</sub>

ASSURANCE  
SCOLAIRE

DE LA MATERNELLE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Vos élèves  
méritent  
le spécialiste  
de l'assurance  
scolaire.

**PROTÉGER CHAQUE ENFANT, NOTRE RAISON D'ÊTRE.**

La MAE, c'est bien plus qu'une assurance scolaire. Créée en 1932 par des enseignants, la MAE met toute son expertise au service des enfants, des parents et des équipes pédagogiques.

**LA DOUBLE PROTECTION POUR ÊTRE BIEN ASSURÉ.**

Lors des activités scolaires obligatoires et facultatives, l'assurance scolaire MAE protège vos élèves qu'ils soient responsables ou victimes d'un accident (responsabilité civile + individuelle corporelle). En cas d'accident, c'est également une garantie pour vous dont la responsabilité peut parfois être engagée, si vos élèves ne sont pas correctement assurés.

**L'ASSURANCE SCOLAIRE MAE  
EST UN GAGE DE TRANQUILLITÉ.**

Attestation en ligne

[mae.fr](http://mae.fr)

Recommandée par la



Pour toute information,  
contactez la MAE au 02 32 83 60 00.

AP PI ENS 06/23 - Mutuelle MAE, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité (SIREN N°510 778 442) • MAE Assurance, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des assurances (SIREN N°781 109 145) 62 rue Louis Bouilhet - CS 91833 - 76044 ROUEN CEDEX Crédit photo : GettyImages



MON PREMIER ASSUREUR





**17**  
Fonction publique :  
toujours d'avenir

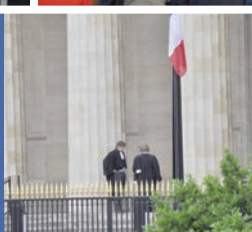
**6**  
Rentrée 2023  
Construire les  
mobilisations



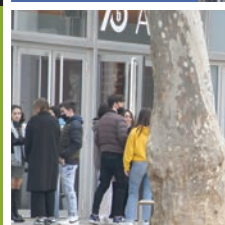
**8**  
Retraites  
Les hypothèses  
du COR



**11**  
Justice  
Grève au greffe



**12**  
La rentrée du Président  
Macron, ministre  
de l'Éducation ?

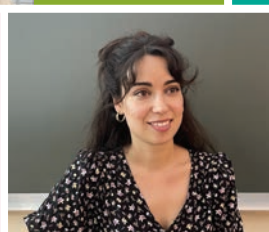


**15**  
Supérieur  
Moins d'étudiant-es ?

**24**  
Exxnt  
Les inégalités font  
flamber les quartiers



**28**  
Arts vivants :  
une saison  
remarquable



**30**  
Rencontre avec  
Sultan Ulutas Alopé

Revue de la Fédération  
Syndicale Unitaire  
104, rue Romain Rolland  
93260 Les Lilas  
Tél. : 01 41 63 27 30  
Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : www.fsu.fr  
Mél. : fsu.nationale@fsu.fr  
pour@fsu.fr  
N° CP : 0725 S 07429  
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :  
Benoît Teste  
Rédaction :  
Sandrine Charrier,  
Matthieu Leiritz,  
Arnaud Malaisé,  
Hervé Moreau  
Jacques Mucchielli,  
Christophe Nouhaud,  
Marie-Rose Rodrigues-Martins,  
Alain Senée,  
Valérie Soumaille  
Conception :  
NAJA presse

Publicité :  
Com d'habitude Publicité  
Clotilde Poitevin  
7, rue Emile LACOSTE  
19100 Brive  
Tél. : 05 55 24 14 03  
contact@comdhabitude.fr  
Impression : SIEP  
Crédit photo couverture :  
Tréviers/Naja  
Prix au numéro : 0,70 €  
Abonnement : 5,60 €

Si vous changez d'adresse,  
veuillez communiquer  
vos nouvelles coordonnées  
à votre syndicat.



ÉDITO

## Face à l'illibéralisme

Peut-on encore qualifier de « libérale » une pratique politique qui cherche à mettre au pas la société, à en dénier les aspirations profondes (le passage en force sur la réforme des retraites en a été un épisode marquant), à déqualifier le travail d'une large part de sa population pour mieux la sous-payer (la réforme du lycée professionnel va complètement dans ce sens), à rogner les libertés associatives, à réprimer le mouvement social, à préserver les rentes d'une poignée d'ultra riches au détriment de l'intérêt général, de dénaturer le sens des concepts qui structurent la culture politique commune du pays (la laïcité, par exemple) ?

On qualifie d'illibérales ces démocraties qui n'en sont plus vraiment car sans intégration politique de la société civile, où tout débat et idée de négociation sont asservis aux objectifs du pouvoir. Le Président français nous y conduit en agissant comme si la société, avec ses forces organisées que sont en particulier les syndicats, était incapable de savoir ce qui est bon pour elle-même.

Mais c'est précisément là que se trouve un chemin d'espoir : là où la dérive illibérale mène au déni de la société telle qu'elle est, notre tâche est sans doute de renvoyer toujours et inlassablement au réel. Non, l'immense majorité de la population non seulement ne veut pas mais en plus ne peut pas travailler au-delà de 64 ans, non l'éducation n'a pas besoin de coups de menton affichant « l'autorité » abaissée à un vulgaire autoritarisme de circonstance. Elle souffre, comme l'ensemble des services publics, d'un manque de moyens et de salaires insuffisants pour reconnaître la hauteur de l'engagement des personnels. Non, comme beaucoup de politiques menées, le bac Blanc n'est pas viable : les aménagements arrachés en cette rentrée comme le recul des épreuves de spécialité en juin en témoignent. Que le pouvoir se le tienne pour dit : la référence au réel, ça fonctionne !

Se syndiquer et convaincre ses collègues de le faire, c'est déjà agir pour se rassembler dans un collectif ancré dans la réalité des professions. Marcher le 23 septembre pour défendre nos libertés et la justice sociale, se mobiliser le 13 octobre avec le mouvement syndical européen pour la solidarité, la transition écologique et contre les politiques d'austérité seront des rendez-vous importants pour défendre cette exigence démocratique.



Benoît Teste

## L'Ohio pour IVG

En juin 2022, la Cour suprême des États-Unis enterrait l'arrêt *Roe vs Wade* (qui depuis 1973, garantissait le droit des Américaines à avorter) et laissait à chaque État la possibilité de légiférer sur la question.

Dans l'Ohio, une réforme constitutionnelle doit ainsi être votée en novembre pour garantir l'accès à l'avortement pour toutes jusqu'à environ 23 semaines de grossesse. Cherchant au contraire sa limitation en se prononçant contre tout avortement au-delà de six semaines de grossesse, le gouverneur Républicain et le camp conservateur ont tenté, début août, de relever de 50 % à 60 % des voix, le seuil nécessaire pour modifier la Constitution.

Le rejet à 57 % de cette proposition par l'électorat de l'Ohio est un nouveau revers pour les Républicains. Après le Kansas, la Californie, le Kentucky, le Michigan, le Montana, le Vermont qui lors de référendums spécifiques sur la question de l'avortement ou de questions spécifiques posées lors d'élections générales ont voté majoritairement contre des propositions anti-IVG, il illustre l'attachement d'une majorité d'Américain·es au droit à l'avortement.

## Italie

# Lendemain bruns

**En octobre 2022, après la victoire de la coalition d'extrême droite aux élections législatives, la dirigeante du parti Fratelli d'Italia, héritier des formations postfascistes, Giorgia Meloni est devenue Première ministre.**

La coalition qui regroupe la Liga de Matteo Salvini et Forza Italia du défunt Silvio Berlusconi l'a emporté sur un programme fourre-tout, surfant sur la lassitude de la population après les privations de la période Covid.

Sur le plan économique, le gouvernement mène à la fois une approche interventionniste voire sociale avec une promesse d'augmentation des salaires, ainsi que l'annonce d'une taxe alibi sur les profits des grandes banques, mais aussi une ligne libérale : suppression du revenu de citoyenneté créé en 2018, opposition à la création d'un salaire minimum, au profit d'un chèque de citoyenneté beaucoup moins protecteur : « *Je ne crois pas que ceux qui sont capables de travailler doivent être entretenus par l'État avec l'argent*



Alors que les drames se multiplient en Méditerranée, le gouvernement prépare un « paquet sécurité ».

*de ceux qui travaillent dur et reçoivent un salaire légèrement supérieur à leurs revenus ».* La politique de Giorgia Meloni affiche par ailleurs sa nature profondément réactionnaire et xénophobe. Alors que les drames se multiplient en Méditerranée, le gouvernement prépare un « *paquet sécurité* » visant à lutter contre l'immigration irrégulière, avec expulsions et contrôles accrus

des migrant·es arrivant sur les côtes.

L'attaque homophobe est frontale, avec le projet visant à remettre en cause les familles homoparentales, en privant de leur parentalité des mères non biologiques d'enfants nés-e d'une PMA.

Le syndicat CGIL a lancé une concertation en vue d'une grève générale et d'une manifestation nationale le 7 octobre, contre la précarité, pour la hausse des salaires et des pensions. ♦

Matthieu Leiritz

## Raphaël Kempf : « Appeler à la désobéissance civile n'est pas interdit »

### C'EST L'ACTU

*Le Conseil d'Etat a suspendu la dissolution des Mouvements de la Terre par une décision publiée le 11 août ; on entend beaucoup dire qu'il s'agit d'une décision sur la forme et non sur le fond, qu'en est-il ?*

Même s'il y a eu des considérations de formes, en urgence et dans le cadre d'un référé, le Conseil d'Etat s'est bien prononcé sur le fond de l'affaire. Il a en effet reconnu un doute sérieux sur le fond en constatant que le Gouvernement n'a absolument pas démontré qu'il y avait eu des appels des Soulèvements de la Terre à violences contre des personnes. Il a aussi démonté l'argumentation sur les atteintes aux biens.

*Quelles pouvaient être les conséquences de cette dissolution du mouvement pour des manifestants ou des activistes ?*

Le décret de dissolution a été applicable à partir du 21 juin et jusqu'au 11 août. Durant ce laps de temps, les personnes engagées dans des

actions se revendiquant des Mouvements de la Terre pouvaient être exposées à de la prison pour maintien ou reconstitution d'un groupe dissous. Elles étaient aussi exposées à des mesures de surveillance et d'écoutes administratives. Comme 150 000 personnes se revendiquent des MdT cela a donné au gouvernement un pouvoir de surveillance et poursuites pénales de militant·es écologistes considérable.

*Quelles sont les conséquences des arguments du Conseil d'Etat ?* La décision du Conseil d'Etat reconnaît que le fait de promouvoir ou d'appeler à la désobéissance civile et au « désarmement » entendu comme une atteinte aux biens et non aux personnes n'est pas interdit par la loi et ne justifie par une dissolution.

Propos recueillis par Hervé Moreau



Raphaël Kempf, Avocat au Barreau de Paris.



# CÉLÉBRONS LE *Collectif*



**GMF, SPONSOR OFFICIEL**

**DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY 2023**

**OFFRE À TOUS LES SUPPORTERS**

**UN KIT DE MAQUILLAGE\***

**EN AGENCE GMF**



ENGAGÉS POUR LE COLLECTIF

ASSURÉMENT HUMAIN



Rentrée 2023

# Construire les mobilisations



Pour la FSU, le mouvement syndical doit construire les actions dans l'unité la plus large possible.

**A**près une année de lutte, les organisations syndicales et le mouvement social s'engagent dans de nouvelles mobilisations.

Réformes régressives et injustifiables, inflation et baisse du niveau de vie, relance de l'austérité, fiscalité injuste, inégalités femmes-hommes, violences policières, menaces sur les libertés publiques, hécatombe de réfugiés et migrants, crise écologique, accaparement de l'eau et pratique autocratique du pouvoir... les raisons

d'indignations et de révoltes ne manquent pas. Pour la FSU, le mouvement syndical doit construire les actions dans l'unité la plus large possible. Le 23 septembre prochain, organisations syndicales (dont la FSU), associations, collectifs, comités de quartiers populaires, de victimes de violences policières et partis politiques se mobilisent et appellent à « organiser des manifestations ou d'autres initiatives sur tout le territoire, pour faire front

contre la répression des contestations sociales démocratiques et écologiques, pour la fin du racisme systémique, des violences policières, et pour la justice sociale climatique, féministe et les libertés publiques ». En réponse aux événements qui ont suivi le meurtre du jeune Nahel, le Président et son gouvernement ont répondu par « l'ordre, l'ordre et encore l'ordre », tout en stigmatisant les parents des milieux populaires et en enchaînant aussi déclarations et annonces négatives et caricaturales contre une école déjà exsangue. Pourtant, ce sont bien les politiques néolibérales et répressives menées depuis des décennies et accentuées par Macron et ses gouvernements qui ont accru la pauvreté, les tensions, les violences et le recul des services publics. S'y opposer et proposer une autre politique sociale est essentiel.

Parallèlement, en s'appuyant sur une colère intacte contre

**28 septembre :  
journée  
internationale  
droit à l'IVG**

Interdiction à Malte, en Andorre ou dans de nombreux états américains, restrictions en Pologne ou en Hongrie, entraves par des professionnel·les invoquant la clause de conscience en Italie et en Espagne, le droit fondamental à l'IVG est attaqué partout dans le monde. De nombreux pays démocratiques se désengagent de ce droit, poussés par la progression des extrêmes droites. Avec le collectif « Avortement en Europe, les femmes décident » et de nombreuses organisations et associations, la FSU appelle à manifester pour défendre le droit à l'avortement le 28 septembre, journée internationale pour le droit à l'avortement, pour afficher sa solidarité avec toutes les femmes du monde, réclamer des actes constructifs et des budgets conséquents et l'inscription du droit à l'IVG dans la constitution et dans la charte européenne des droits fondamentaux.

la réforme des retraites, les organisations syndicales poursuivent leur engagement unitaire pour défendre un autre partage des richesses, pour la solidarité, la transition écologique juste et contre les politiques d'austérité. Elles appellent à une journée de mobilisation et de manifestation le vendredi 13 octobre. L'augmentation des pensions, des prestations et des salaires sont au cœur de cet appel. Pour la Fonction publique, les augmentations du point de 3,5 % en juillet 2022 et 1,5 % en juillet 2023 sont en effet très loin de compenser une inflation qui aura été de plus de 12 % entre juillet 2019 et aujourd'hui. 🔥

Hervé Moreau

## Convoi de l'eau

À l'appel notamment de Bassines Non Merci, des Soulèvements de la Terre et de la Confédération Paysanne, le Convoi de l'eau composé d'environ 800 vélos et d'une vingtaine de tracteurs, s'est lancé le 18 août. Parti des environs de Sainte Soline en direction de Paris, le trajet passait par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à Orléans. Au moment même où la délégation qui y a été reçue dénonçait le financement des mégabassines à 80 % avec de l'argent public et demandait un moratoire à leur sujet, la pose de grilles d'un nouveau chantier dans les Deux-Sèvres était annoncée et vécue comme une provocation. L'arrivée à Paris le 26 août a été l'occasion d'interpeller le ministère de l'agriculture sur son appui à ces infrastructures et sur la nécessité d'un moratoire dans l'ensemble du pays. Sur tout le chemin, c'est bien d'une alternative à l'agriculture intensive dont il a été question.



Eau

# Un bien commun menacé

L'eau souterraine représente, en France métropolitaine, près des deux tiers de la consommation d'eau potable, plus du tiers de celle du monde agricole et est aussi largement exploitée dans le secteur industriel.

Dix fois par an, le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), qui en assure la surveillance, édite un état des nappes d'eau souterraine en France métropolitaine. D'après celui du 11 août la situation continue de se dégrader. Ainsi, 72 % des niveaux restent modérément bas à très bas (68 % en juin) dont 20 % très bas (19 % en juin).

Le débit des cours d'eau, mesuré en temps réel sur des centaines de fleuves ou rivières par les différentes directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) était le 10 août, à l'échelle nationale, inférieur à la moyenne des années 1990-2020 pour plus de 65 % des stations de mesure.



Les résistances à l'adaptation des usages et accès à l'eau au niveau réel de sa raréfaction sont nombreuses.

L'Observatoire national des étiages (Onde) qui réalise des observations visuelles sur les cours d'eau plus petit, chiffre à 15,4 % les ruisseaux à sec parmi ceux observés au cours des dix premiers jours d'août, sur tout le territoire.

La situation ne devrait guère s'améliorer prochainement selon les prévisions de Météo-France. Jusqu'à fin octobre

les températures devraient être plus élevées que la normale sur l'ensemble du territoire.

Alors que tous les indicateurs sont au rouge, les résistances à l'adaptation des usages et accès à l'eau au niveau réel de sa raréfaction sont nombreuses.

Pour « gagner en efficacité », des dizaines de collectifs qui luttent contre l'accaparement mais aussi la pollution de l'eau se sont réunis début août sur

## Arrêts maladie *versus* présentéisme

30 % d'arrêts maladie supplémentaires sur 10 ans, le chiffre interpelle. Du côté du gouvernement, la réponse s'avère simpliste, comptable et antisociale. Il s'agirait de faire la chasse aux « abus » et de juguler les prescriptions des médecins. Du côté des salarié-es, ce chiffre illustre au contraire une dégradation très marquée des conditions de travail et en masque un autre, l'importance du présentéisme. Une étude du ministère du travail montre ainsi qu'en moyenne, sur onze jours d'arrêts maladie prescrits, trois sont travaillés. Ce non-respect des arrêts de travail s'explique par les conséquences financières des jours de carence, voire la perte de primes, mais aussi par l'intensité du travail qui, plus elle est forte, conduit à davantage d'arrêts maladie tout en incitant également à la fois au présentéisme... Le vrai enjeu est bien là.

le plateau du Larzac et ont créé un réseau, baptisé *Hydre* ou *Hydro-furieux*, pour dynamiser leurs combats et mutualiser leurs compétences scientifiques et juridiques. ♦

Valérie Soumaille

## Mouvements sociaux

# Succès de l'université d'été

L'édition 2023 de l'université d'été des mouvements sociaux et des solidarités, tenue fin août à Bobigny, a été particulièrement réussie avec plus de 2 000 participantes et près de 400 organisations impliquées.

Lieu unique de rencontres de militant-es issu-es de divers horizons, les luttes écologiques, solidarités nord-sud, syndicalisme... ces universités ont alterné ateliers participatifs et

plénières au fil des cinq jours. L'enjeu pour cette édition était de bâtir un bilan collectif des récentes mobilisations écologistes, internationalistes, pour la justice sociale, la démocratie et contre les discriminations pour mieux repenser « l'après ». La FSU y était fortement représentée et a contribué à l'organisation et à l'animation de plusieurs modules. De façon assez classique pour

une fédération très présente dans l'éducation avec celui sur les « Résistances et alternatives pour l'émancipation et la démocratisation scolaire » mais également « Révons nos retraites ! » avec la CGT et Solidaires en forme de premier bilan partagé du mouvement de l'hiver et du printemps derniers ou encore « Pourquoi se syndiquer ? » sur l'intérêt du syndicalisme et la nécessité de le renforcer. Dans

le contexte de répression grandissante des mouvements sociaux, notamment dans le cadre des luttes écologistes, l'assemblée générale des Soulèvements de la Terre, tout juste rétablis de leur dissolution inique, a été un grand moment de l'université pour sa dernière journée. Les deux années avant la prochaine édition vont être longues... ♦

Arnaud Malaisé



## Bretagne : violence de l'extrême droite

La région Bretagne est depuis quelques mois le lieu d'actions parfois violentes, attribuées à l'ultra-droite. L'abandon du projet d'accueil d'un centre de migrant-es à Callac obtenu sous la pression de multiples menaces, semble l'avoir décomplexée.

Au mois de juillet, le *Festival pour une Bretagne solidaire* organisé par le Comité vigilance antifasciste des Côtes-d'Armor a été attaqué par une vingtaine d'activistes cagoulés et armés. Début juin, à Rennes, des colleurs d'affiches de La France Insoumise et du Parti de Gauche avaient été agressés à coups de batte de baseball.

Pourtant peu d'élus-s s'inquiètent publiquement de la violence de ces groupes ou dénoncent l'autorisation de manifestations où se mêlent des centaines de militant-es d'extrême droite venu-es de tout l'Ouest. Peu ont d'ailleurs participé au rassemblement en soutien au maire de Saint-Brévin-les-Pins, démissionnaire après des mois de menaces et de violences liées au transfert d'un centre d'accueil pour personnes en demande d'asile.

Avancé par certain-es responsables politiques, l'argument de ne pas lui faire de publicité ni exacerber les tensions en manifestant contre l'extrême droite, laisse perplexe. Occuper l'espace public, y porter les valeurs humanistes et dénoncer toutes les violences d'extrême droite, mais aussi mieux encadrer Internet, est au contraire une urgence.



## Retraites

# Les hypothèses du COR

**Le dixième rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) dresse un constat sur les évolutions et les perspectives des retraites en France, et en présente les projections à l'horizon 2070.**

À partir de 2030, l'évolution de la part des dépenses de retraite dans le PIB serait en baisse dans tous les scénarios, sauf celui à 0,7 % de croissance. Elle varierait ainsi entre 11,4 % et 13,9 % du PIB à l'horizon 2070, soit environ 0,8 point de PIB de moins que l'année dernière. Toutes les réformes ont eu pour objectif de réduire la part des dépenses de retraite dans le PIB. Elles ont consisté à reculer l'âge effectif de départ à la retraite en augmentant la durée d'assurance pour le taux plein (réformes de 1993, 2003, 2014 et 2023) avec le report de deux ans à chaque fois, l'âge d'ouverture des droits (réformes de 2010 et 2023), tout en diminuant sensiblement la pension moyenne relative au revenu moyen d'activité (indexation des pensions et des droits dans les régimes de base sur les prix et non plus sur les salaires, et baisse des rendements instantanés dans les régimes complémentaires).

Le gouvernement a fixé comme hypothèse pour la fonction publique que la part des primes augmenterait pour garantir une progression de la rémunération totale égale à celle des prix. C'est ce qu'on a pu constater pour les enseignant-es des premier et second degrés, CPE et Psy-ÉN où l'octroi de prime dégressive suivant les échelons fait que les jeunes collègues ont désormais des salaires qui comportent plus de 20 % primes (jusqu'à 25,4 % au 3<sup>e</sup> échelon) sans tenir compte éventuellement d'indemnités liées à un exercice en REP ou REP+. Ce rapport 2023 confirme comme les autres que ce sont les res-

sources qu'il faut abonder via les cotisations et que le financement à partir de recettes fiscales est inopérant tandis que la relative stabilité des dépenses se fait par le décrochage des pensions par rapport au salaire. Pour la FSU, la réforme imposée au printemps dernier est à la fois inefficace et injuste. Accroître les ressources destinées aux retraites est à la portée d'une société qui est bien plus riche qu'en 1945, quand la protection sociale a été généralisée. Cela implique plus d'emplois et de meilleurs salaires, bases des cotisations, et non le recul de l'âge, paramètre le plus injuste. ♦

Sandrine Charmier

## Restrictions budgétaires pour les retraités-es

Bruno Le Maire a prétendu il y a deux mois que le retour à l'austérité serait une erreur. C'est pourtant ce qu'il organise, notamment contre des retraités-es. C'est bien pour faire des économies que le gouvernement a annoncé le 18 juillet le report *sine die* de la loi « Bien vieillir », alors que les mesures proposées étaient notoirement insuffisantes et le budget très réduit. Ajouté à la refonte inquiétante du système d'aide aux personnes pour « mieux mobiliser l'argent public », ce choix touche une population en difficultés, tout comme l'exclusion des retraités-es de la Fonction publique des chèques vacances (voir page 10).



**Il est Urgent  
de défendre  
le service  
public !**



[www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)

**SERVICES PUBLICS ÉDUCATION,  
RECHERCHE, CULTURE, SANTÉ-SOCIAL, JUSTICE,  
EMPLOI, ENVIRONNEMENT, COLLECTIVITÉS...**

**Unissons-nous,  
Syndiquez-vous !**



## Retraité-es exclu-es

En pleine période estivale le gouvernement a décidé d'exclure les retraité-es de la Fonction publique du droit aux chèques vacances à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain. Il s'agit de faire des économies sur le budget de l'action sociale comme sur tous les budgets. Cette décision prise sans aucune consultation du CIAS est particulièrement injuste, elle prive les 20 000 retraité-es les plus pauvres et précaires d'un droit qui leur permet d'améliorer leur situation. C'est aussi une nouvelle rupture des solidarités inter-générationnelles que la FSU dénonce.

## CNIL

Suite à l'envoi fin janvier d'un mail adressé à 2,5 millions d'agent-es vantant la réforme des retraites par Stanislas Guerini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, en pleine mobilisation contre celle-ci, plusieurs organisations syndicales avaient saisi la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Cette dernière a indiqué fin juin avoir transmis un rapport de sanction administrative aux ministères de l'économie et de la Transformation et de la Fonction publiques sans toutefois révéler le contenu de ce rapport.

## Pass colo

La ministre des Solidarités et des Familles, Aurore Bergé, a annoncé la création d'un Pass colo, aide d'un montant de 250 à 350 euros qui pourrait concerner 585 000 foyers comportant un enfant sortant de CM2. « Bouffée d'air frais » pour la Jeunesse en Pleine Air (JPA), mesure insuffisante pour ATD quart monde. Limité aux 11 ans, aide trop faible au vu du prix des séjours, avec des métiers de l'animation désertés et en l'absence de réflexion globale sur la place des vacances sur l'année entière, le pass colo risque de n'être qu'une mesurette de plus.

## Salaires

# Derrière les affichages

**L**e président Macron aura beau affirmer le contraire dans son dernier numéro d'auto satisfaction, le gouvernement est bien loin de répondre aux besoins d'augmentation des traitements nécessaires pour faire face à l'inflation, opérer le rattrapage nécessaire après des années de gel du point d'indice et rétablir l'attractivité des métiers. C'est pourquoi la FSU, avec l'ensemble des organisations syndicales a claqué la porte lors de la réunion salariale dans la Fonction publique en juin dernier.

La revalorisation du point d'indice est insuffisante, les autres propositions sont soit retardées dans le temps soit ne relèvent que de l'indemnitaire pour quelques un-es. L'ensemble des agent-es ont vu le point d'indice augmenter de 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023 et, en janvier 2024, bénéficieront d'une attribution de 5 points d'indice supplémentaires. La



La revalorisation du point d'indice est insuffisante.

moyenne d'augmentation sera de 2,5 % dans un contexte d'inflation de 5,1 %. Pour les agent-es des catégories C et B, précédemment sous le niveau du SMIC, une attribution supplémentaire, jusqu'à 9 points d'indice, est venue compléter les échelons qui étaient sous le minimum FP. Ceci aboutira à des carrières affichant une augmentation de 34,46 euros brut sur 12 ans pour les catégories C et de 19,69 euros bruts en 4 ans pour les catégories B. Une

prime exceptionnelle pouvoir d'achat sera versée à la moitié des agent-es de la Fonction publique d'État mais soumise au bon vouloir des employeurs publics dans la Fonction publique territoriale. La FSU exige un mécanisme d'indexation de la rémunération indiciaire sur les prix, revendication au cœur de la mobilisation du 13 octobre. ♦

Matthieu Leiritz

## Protection sociale complémentaire (PSC)

# En ordre dispersé

**L**e 11 juillet, le SNUITER-FSU et toutes les organisations syndicales représentatives du versant territorial ont signé un accord national qui améliore les dispositions fixées par l'ordonnance de février 2021. La participation des employeurs à la complémentaire en santé (remboursement complémentaire des soins) reste à 50 % de la cotisation comme le fixe l'ordonnance, mais elle passe de 20 % à 50 % en prévoyance, pour une garantie minimale de 90 % de la

rémunération. Cet accord est un cadre minimal pour d'autres négociations locales et une application entre les 1<sup>er</sup> janvier 2025 et fin 2026 selon les dispositions déjà existantes dans les collectivités.

Pour les agent-es de l'État, l'ordonnance de février a limité la participation des employeurs à la cotisation en santé. L'accord signé en janvier 2022 a fixé un cadre minimal interministériel de haut niveau pour les remboursements de soins

mais renvoyait la prévoyance à un second cycle de négociations. Celles-ci ont pris un an de retard. Un premier projet d'accord prévoyance a enfin été communiqué début juillet. Mais cette première version a rencontré l'opposition de toutes les organisations syndicales car rien n'est envisagé pour la couverture complémentaire qui restera indispensable. De nouvelles réunions sont prévues à l'automne. ♦

Hervé Moreau



# Grève au greffe

**S**uite à l'annonce du projet de nouvelle grille indiciaire sensé entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre, les greffier-es sont fortement mobilisé-es, notamment le 3 juillet à Paris, à Lyon ou à Marseille. Cette grille désavantagera toute la profession, alors que sont dénoncées conditions de travail dégradées, cumul d'heures supplémentaires, manque d'effectifs. Les greffier-es réclament des moyens pour mener à bien leurs missions mises en lumière lors des émeutes. Ce sont les greffier-es qui permettent le bon fonctionnement de la justice, par exemple lors les comparutions immédiates, en s'assurant du bon déroulement de la procédure en rédigeant les actes.

Les personnels n'ont pas connaissance des conditions de reclassement prévues dans le cadre du projet de grille indiciaire, et ne sont pas en



L'ouverture de négociations statutaires plus larges.

mesure de dire si une revalorisation est prévue pour l'ensemble des agent-es de greffe, des personnels administratifs faisant fonction de greffe. Leur revendication ? L'ouverture de négociations statutaires plus larges : passage en catégorie A, revalorisation des grilles indiciaires, avec maintien de

l'échelon et de l'ancienneté acquise par échelon et la création de places supplémentaires au concours. La FSU demande un protocole d'accord établissant les conditions et les objectifs à atteindre afin de sécuriser les perspectives d'évolution de carrière et le fonctionnement des tribunaux judiciaires. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

## Assurance chômage

Les organisations syndicales et le patronat ont l'ordre de négocier pour aboutir à de nouvelles règles d'indemnisation du chômage le 15 novembre au plus tard. Et la lettre de cadrage de la Première ministre est stricte : il ne faut surtout pas améliorer les droits des privé-es d'emploi, car ce serait créer une « incitation au chômage » ! Emmanuel Macron a entrepris depuis son arrivée au pouvoir de dessaisir les partenaires sociaux de leur prérogative pour transformer cette assurance sociale protégeant contre les pertes de revenus liées au chômage en outil de contrôle et de coercition. Les règles de plus en plus désavantageuses poussent à reprendre un emploi quel qu'il soit et renforcent la crainte du chômage pour dissuader de toute volonté revendicative.

# Un-e Français-e sur six en difficulté numérique

**S**elon l'étude de l'INSEE publiée en juin dernier, 15,4 % de la population des plus de 15 ans en France est considérée comme étant en situation d'illectronisme, parce que n'ayant pas utilisé Internet dans les 3 derniers mois (pour 13,9 %), ou l'ayant utilisé mais sans posséder les compétences numériques de base telles la recherche d'information, la communication en ligne, l'utilisation de logiciels (1,6 %), ...

L'illectronisme, toujours selon l'Insee, touche massivement les plus âgé-es (62 % des 75 ans et plus), mais aussi de façon signi-

ficative les ouvriers et ouvrières (9 % chez les actifs et actives, 53 % chez les retraité-es). Il frappe plus fortement certains territoires (DROM : 20 %, zones rurales métropolitaines,...) ainsi que les personnes les moins diplômées et les personnes isolées.

Au-delà de la définition stricte donnée par l'INSEE, une part beaucoup plus élevée de la population rencontre des difficultés face au numérique : au moins une personne sur 3 et 20 % des jeunes, selon le rapport publié en 2022 par l'Agence nationale

de la Cohésion des territoires. Ces difficultés ont des conséquences directes sur l'accessibilité des services publics. Le rapport remis en 2022 par la Défenseuse de droits Claire Hédon, souligne que la dématérialisation croissante des démarches administratives pénalise les personnes les plus âgées ainsi que les plus défavorisées. Un grand nombre de réclamations traitées par l'institution concerne la dématérialisation.

Malgré les progrès de la couverture numérique du territoire

et de l'équipement des ménages, ce même rapport pointe aussi les insuffisances de la politique de l'État pour réduire la fracture numérique. C'est souvent à l'usager-e seul-e de s'adapter aux nombreux changements de sites, numériser des documents, mettre à jour ses outils,... On peut douter que le n-ième plan (« feuille de route numérique 2023/2027 ») annoncé en mai par le gouvernement parvienne à réduire significativement ces inégalités. ♦

Christophe Nouhaud



## La rentrée du Président Macron, ministre de l'Éducation ?

**D**ans son interview au journal *Le Point* une semaine avant la rentrée Emmanuel Macron évoque le principe d'un nouveau domaine réservé présidentiel : l'école. Inédit mais dans la logique du rôle de ministre de l'Éducation endossé depuis plus d'un an. Sa vision idéologique de l'école repose pour partie sur des éléments imprécis ou factuellement faux.

La petite bombe médiatique de l'annonce d'une rentrée « dès le 20 août » pour les élèves « qui en ont besoin » s'est retrouvée vite dégonflée par son nouveau ministre de l'Éducation, Gabriel Attal, qui n'évoque plus qu'une hausse à venir de dispositifs déjà existants type « *stages de réussite* ». Le poncif conservateur traditionnel de « l'autorité » est omniprésent, des savoirs aux « maîtres ». Les programmes d'histoire se retrouvent mis sur la sellette avec l'affirmation mensongère d'une approche



Dès la Cinquième, le Président propose la présentation des métiers pour que « les élèves se forment une conviction ».

qui serait non chronologique. Le faux clivage entre pédagogisme et transmission des savoirs renaît, citation trompeuse de Ferdinand Buisson, président de la Ligue de l'enseignement de 1914 à 1928, à l'appui, en cohérence avec cette volonté de séduire un électorat conservateur en quête d'un roman national. Enfin, la vision émancipatrice de l'école est totalement niée avec l'affirmation d'une adap-

tabilité au monde de l'entreprise, dès la Cinquième, à 12 ans, avec la présentation des métiers pour que « les élèves se forment une conviction », puis se poursuit au lycée professionnel et n'épargne pas l'université où « ce n'est pas vrai que tout le monde a vocation à aller ».

Bref, un entretien présidentiel fleuve empli de tri social et de poncifs réactionnaires à l'opposé d'une école démocratique et émancipatrice... ♦

Arnaud Malaisé

### Scolarisation à 2 ans

Le 26 juin, en déplacement à Marseille, le président a annoncé l'élargissement de l'accueil des enfants de moins de trois ans dans les 300 quartiers les plus sensibles de France à l'horizon 2027. La mesure existait pourtant déjà. Considérablement malmenée, elle a enregistré une baisse de 3% pendant la période Jean-Michel Blanquer. Moins de 10 % des deux ans étaient scolarisés en 2021/2022 contre 36 % en 1999-2000. À Mayotte seuls 0,2 % des moins de trois ans le sont. L'annonce qui aurait pu s'inscrire dans une politique de lutte contre les inégalités se révèle n'être qu'une opération de communication de plus. Les moyens matériels et humains qu'elle exigerait ne sont pas au rendez-vous : effectifs à 15 élèves, locaux adaptés, personnels formés, ATSEM à temps plein.

## Collège Renforcement des inégalités

**A**u menu de la rentrée Collège : soutien, approfondissement, multiplication des certifications. En Sixième, des regroupements interclasse par niveau sont prévus : les élèves les plus faibles en français ou en mathématiques iront en soutien, alors que les meilleur-es pourront approfondir leurs connaissances. Ce dispositif d'une heure par semaine – financé par la suppression de la technologie en Sixième –, aussi illusoire soit-il pour faire progresser les élèves, est le

signe d'un resserrement sur les « fondamentaux », accroissant les inégalités. De nouvelles évaluations standardisées arrivent en Quatrième, alors que leur exploitation n'apporte rien dans la classe. Au cycle 4, la Découverte des métiers devrait se généraliser, mais pas forcément à tous les niveaux. Tout est renvoyé au local, ce qui est propice à creuser les inégalités. Si l'ensemble des élèves est concerné, elle cible principalement les élèves en dif-

ficulté, de façon à les orienter précocement, notamment vers l'apprentissage pré-bac. Après le Passeport Edufici (éducation financière), la certification Ev@lang pour les langues vivantes et Pix pour évaluer la culture numérique en Troisième, une certification portant sur le « Savoir vert » est également annoncée en fin de Troisième. Elle devrait porter sur « *bien s'alimenter, trier ses déchets, comprendre le changement climatique...* ». Or, certifier n'est pas former. Ces

questions environnementales demandent du temps d'apprentissage, une approche pluridisciplinaire construite par les équipes, au sein de la classe. Une nouvelle fois, le ministère ajoute une couche au « mille-feuille certificatif » de fin de cycle 4. Une forme de pilotage institutionnel des pratiques pédagogiques s'installe de plus en plus, avec une ouverture vers des évaluations externes sur lesquelles les enseignants n'ont plus la main ♦

Sandrine Charrier



Rentrée scolaire

# Nouveau ministre, même politique

L'été aura finalement débouché sur la nomination de Gabriel Attal à la tête du ministère de l'Éducation, toujours sur haute surveillance présidentielle. Un simple mercato qui laissera intacte la politique libérale poursuivie depuis 6 ans mais apportera davantage de soin dans sa communication. Le « cœur du combat pour l'école » du ministre n'est que la promesse, basique, d'un enseignant-e devant chaque classe derrière laquelle se dissimule, mal, le « pacte enseignant » (voir ci-contre). Loin d'une revalorisation inconditionnelle, ce pacte faustien ne rémunérera que des tâches supplémentaires, au service des réformes et de la communication ministérielles, tout en engendrant de fortes inégalités notamment de genre et en mettant à mal les collectifs de travail enseignants. Sans compter que cette promesse de remplacement systématique s'avèrera intenable sur le terrain, faute du recrutement nécessaire d'enseignant-es pour



La FSU et ses syndicats de l'Éducation feront entendre la nécessité d'un tout autre cap lors de cette nouvelle année scolaire.

l'assurer spécifiquement, dans le primaire comme dans le secondaire.

Le nouveau ministre s'enferme également dans l'obsession pour les « fondamentaux », malgré le nombre record

d'heures déjà consacrées au français et aux mathématiques en primaire et son inefficacité, voire sa contribution à l'aggravation des inégalités scolaires selon l'origine sociale. Slogan déjà vu qui tente de se matérialiser dans la version finale du décret d'application de la loi Rilhac sur la direction d'école (lire page 14), il communique autour d'un rétablissement de l'autorité des enseignant-es. Il entend également décliner rapidement la réforme annoncée de la voie professionnelle en révisant profondément la carte des formations à la recherche d'une chimérique adéquation avec le marché du travail qui s'oppose à la visée émancipatrice de cette voie suivie par un tiers de la jeunesse scolarisée. Enfin sur le calendrier intenable du baccalauréat hérité de Jean-Michel Blanquer, une

## Pacte

Dès la rentrée, les collègues volontaires des premier et second degré pourront accomplir des missions supplémentaires rémunérées : soutien, remplacements de courte durée, dispositifs d'accompagnement, d'aide aux devoirs,... Le Pacte sera soumis au contrôle des chefs d'établissement, et des directeurs et directrices d'école. Présenté comme le versant conditionnel de la revalorisation des professeur-es, CPE et Psy-ÉN, le Pacte est en réalité une attaque contre le statut. Il s'agit en effet de contractualiser certaines missions. Il est le bras armé de la transformation de nos métiers et celui de l'inacceptable réforme de la voie professionnelle. Ce n'est pas de travailler plus pour gagner plus dont la profession a besoin. Pour la FSU, le Pacte, c'est non ! Elle exige une revalorisation sans contrepartie de toutes et tous, débuts, milieux et fin de carrière.

forme de raison a fini par l'emporter avec le décalage des épreuves de spécialités en juin. Dernière annonce, l'interdiction à venir des abayas en instrumentalisant à dessein la laïcité.

Nouveau ministre mais poursuite d'un cap dicté par un Président ayant une vision de l'école réactionnaire, lunaire et faisant la part belle au tri social. La FSU et ses syndicats de l'éducation feront entendre la nécessité d'un tout autre cap lors de cette nouvelle année scolaire, un cap vers une école démocratique et émancipatrice répondant aux besoins des élèves comme des personnels. ♦

Arnaud Malaisé

## Rythmes scolaires

Lors de sa seconde visite à Marseille, Emmanuel Macron a dévoilé les contours d'« une nouvelle école » et relancé le débat sur les rythmes scolaires en annonçant moins de vacances, source d'inégalités selon lui. Plutôt qu'un débat sur les vacances, il s'agit d'un débat sur le temps scolaire sur une année. Le raccourcissement des vacances d'été reste l'éternel sujet de crispation alors qu'il s'agirait de repenser le temps scolaire sur l'ensemble de l'année, actuellement coupée en périodes totalement inégales, et de repenser l'organisation des temps scolaire et hors scolaire. Les rythmes scolaires nécessitent un débat qui ne peut se passer de l'ensemble des acteurs des politiques publiques notamment les fédérations de parents d'élèves, les syndicats, les associations d'éducation populaire, les collectivités.



## Allocation de rentrée

Cinq millions d'enfants sont concerné·es par l'allocation de rentrée scolaire (ARS). Cette allocation, créée en 1974, permet d'aider financièrement les familles à revenus modestes pour les achats scolaires (cartable, fournitures...). Elle s'élève à 392 euros pour un·e enfant de 6 à 10 ans suite aux 4 % de revalorisation décidés dans le cadre du projet de loi sur le pouvoir d'achat. Versée le 18 août – le 1<sup>er</sup> août à Mayotte et à La Réunion où la rentrée scolaire avait lieu plus tôt – elle est attribuée sous conditions, avec un plafond de ressources. Pour le président de Familles de France, la rentrée coûte beaucoup plus cher que les 300 euros de l'ARS. La CAF a chiffré que le coût moyen de la rentrée correspondait à 79 % d'un SMIC mensuel pour les foyers avec un·e enfant.

## snU.pden-FSU

Cet été le principal du collège Laplace à Lisieux est décédé sur son lieu de travail dans des circonstances qui ne sont pas encore élucidées. Quelles que soient les conclusions de l'enquête, la situation dans laquelle s'est trouvé cet agent de l'État ne devrait pas exister. Le snU.pden-FSU alerte le ministère et les collectivités depuis des années. Les personnels de direction n'ont pas la responsabilité de la sécurité des locaux jour et nuit. Pendant la période de fermeture des établissements, cette sécurité doit être assurée par le service public de police. Encore faudrait-il que le nombre d'agent·es soit suffisant pour répondre aux sollicitations des personnels de direction. La sécurité des établissements doit rester dans le champ des Fonctions publiques, d'État ou Territoriale.

## DROM

# La rentrée toujours difficile

**D**ans les départements et régions outre-mer (DROM), la rentrée scolaire sera difficile, comme chaque année.

C'est dans l'Océan indien, sur l'île de la Réunion, que le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Gabriel Attal, avait décidé de faire sa première rentrée scolaire sur deux jours, le mercredi 23 et jeudi 24 août. Sa visite n'est pas passée inaperçue puisque lors d'une de ses déclarations, il a assimilé la présence d'élèves mahorais dans l'école réunionnaise qu'il visitait, à de l'immigration ; les réactions ne se sont pas fait attendre dans les DROM. Ce sera le seul fait marquant de cette visite car d'annonces pour cette rentrée, il n'en a fait aucune. Pour dénoncer une visite d'un ministre venu les mains vides alors que les attentes sont nombreuses en termes de locaux, de personnels et de moyens sanitaires, la FSU 974 était pré-



Pour dénoncer une visite d'un ministre venu les mains vides, la FSU de La Réunion était présente devant le rectorat.

sente devant le rectorat pour faire savoir à son nouveau ministre son mécontentement. À Mayotte, pour cette rentrée, le souci majeur, ce sont les coupures d'eau à répétition, qui peuvent durer jusqu'à 48 heures. En 2022, l'île enre-

gistrant à la rentrée une augmentation de 4,6 % du nombre d'élèves, et pourtant on estime encore à plusieurs milliers, les enfants non scolarisés. C'est dans ces conditions inacceptables et pourtant connues que la FSU locale a appelé à faire grève le jour de la rentrée, ainsi que le lundi suivant. ◆

Alain Sénéé

## Direction d'école

# Une autorité de papier

**C'**était prévu depuis le printemps dernier mais la parution des décrets d'application de la loi Rihlac sur la direction d'école prend un certain sens avec le « retour à l'autorité » prôné par le nouveau ministre.

Dorénavant les directrices et directeurs ont ainsi « autorité sur l'ensemble des personnes présentes dans l'école pendant le temps scolaire ». Leurs missions et leur corps restant les mêmes, cette affirmation d'autorité demeure idéologique, sans création, et heureuse-

ment, d'un quelconque pouvoir statutaire. Au final, ces décrets ne devraient concrètement pas changer grand-chose dans la vie des écoles bien qu'ils pourraient parfois conduire à des tensions au sein des collectifs de travail. Et surtout ils n'apportent aucune réponse aux besoins en termes de temps de décharge supplémentaire pour les directrices et directeurs, d'allègement des tâches administratives inutiles et chronophages et de création de personnels spécifiques pour

aider à la direction et au fonctionnement des écoles. À la volonté ministérielle d'instaurer des chef·fes dans les écoles s'oppose frontalement la place de « pair parmi les pairs » qu'occupent les directrices et directeurs pour animer et coordonner le travail collectif. Une place plébiscitée par les équipes enseignantes et que défend la FSU face à cette tentation managériale néfaste pour le service public d'éducation. ◆

Arnaud Malaisé

Supérieur

# Moins d'étudiant·es ?

**F**in juillet, le ministère de l'enseignement supérieur a publié le bilan de l'année universitaire 2022-2023 ; 33 400 étudiant·es supplémentaires avaient été annoncé·es à la rentrée dernière et pourtant, pour la première depuis quinze ans, c'est finalement une baisse de 44 000 étudiant·es qui a été enregistrée.

Les effectifs étudiants ont diminué de 1,5 % dans l'enseignement supérieur pour atteindre 2,93 millions ; ce recul reste contrasté puisque le nombre d'inscrit·es dans l'enseignement public diminue (-3,1 %) alors que celui du privé continue d'augmenter (+ 3,3 %).

Pour la rentrée 2023, le ministère émet l'hypothèse d'un rebond des entrées en première année, une éventuelle hausse de +0,5 % par rapport à l'année passée, soit 14 650 étudiant·es.

## Des prévisions étonnantes

Ces prévisions laissent perplexe le SNESup-FSU, au regard du bilan dressé sur l'année précédente, il s'inquiète de la progression des inscriptions dans les établissements privés qui



Les effectifs étudiants ont diminué de 1,5 % dans l'enseignement supérieur.

représentent maintenant un quart des inscriptions dans l'enseignement supérieur. Alors que la hausse du coût de la rentrée étudiante s'annonce historique (voir encadré), Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, se veut rassurante ; elle annonce une augmentation

de 500 M€ pour l'amélioration du système des bourses sur critères sociaux, l'accès à la restauration et au logement, 8,2 M€ pour renforcer les services de santé étudiante, 35 000 étudiant·es boursier·es nouvellement inscrit·es et 12 000 logements CROUS réhabilités.

## Rien pour le monde enseignant

À l'insuffisance de ces annonces s'ajoute l'absence de toutes mesures pour le monde enseignant. Le SNESup-FSU réclame toujours la création de 7 500 postes de titulaires afin de lisser les taux d'encadrement dans les universités. Il dénonce une nouvelle fois une rentrée qui se fera encore avec plus de 20 000 enseignant·es contractuel·es dans les établissements publics de l'enseignement supérieur, soit 24 % de l'ensemble des personnels enseignants et 130 000 vacataires, qui assurent près d'un quart des heures de cours universitaires. ◆

Alain Sénée

## Parcoursup 2023

À l'issue de la phase principale du 7 juillet, plus de 110 000 candidat·es (sur un total de 827 000) étaient toujours en attente de formation sur Parcoursup.

Le 6 avril 2023, la plateforme Parcoursup clôturait la phase d'enregistrement des vœux des candidat·es pour la rentrée 2023 dans l'enseignement supérieur. Cette année, 917 000 candidat·es ont confirmé au moins un vœu d'orientation dans l'enseignement supérieur, soit une baisse par rapport à l'année dernière (-2 %). Dès l'ouverture de la phase d'admission principale, seuls 55 % de candidat·es avaient reçu une réponse positive (+1 % par rapport à 2022) mais 100 000 restaient sans réponse à la clôture de celle-ci, encouragés à formuler des vœux jusqu'au 12 septembre, Parcoursup 2023 fermant ses portes officiellement le 14 septembre. Il est important de rappeler que l'année passée, fin septembre, il restait 160 bachelier·es sans affectation, d'après le ministère, qui n'a jamais précisé le nombre de jeunes qui ont quitté la plateforme, soit pour travailler directement soit pour aller dans une formation hors Parcoursup. Certains élèves se retrouvent bien loin de la voie espérée par manque de places en université, situation dénoncée depuis 2017 par la FSU, et se voient répondre, comme cette élève refoulée de toutes les universités de médecine qu'elle avait demandées, par Jérôme Teillard, responsable de Parcoursup, « *il faut parfois faire évoluer son projet...* ».

## Coût de la vie étudiante

La hausse du coût de la rentrée étudiante est historique. Les enquêtes annuelles effectuées par les deux organisations étudiantes, la FAGE et l'UNEF, révèlent que la barre des 3 000 euros est atteinte. Ce sont les frais de vie courante qui ont explosé avec une hausse de 8,88 % par rapport à 2022. En particulier les postes loyer (+8,95 %) et alimentation (+de 10 %) alors que l'aide personnalisée au logement n'aura été revalorisée en avril que de 1,6 % et les bourses sur critères sociaux de 37 € par mois. Les organisations pointent la hausse de l'alimentation, de l'électricité mais également des prix des transports. Enfin elles craignent une dégradation de l'accès aux soins. Les étudiant·es attendent les annonces de la ministre Sylvie Retailleau à la rentrée concernant son projet de réforme structurelle du système qui pourrait contenir la création d'une allocation étudiante.



Des publications à commander en ligne ou par courrier

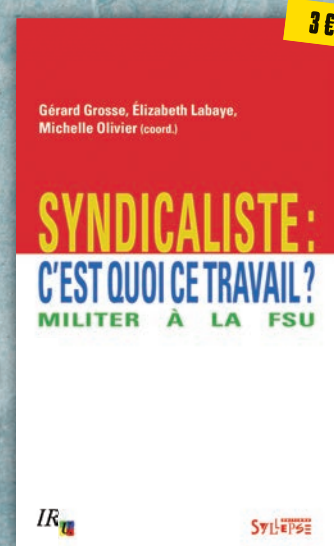


Le chantier *Travail et syndicalisme* de l'IR.FSU publie un rapport d'enquête sur l'activité des militant-es de la FSU au sein des CHSCT. En donnant la parole aux militant-es et à leur dix ans d'expérience de CHSCT, il se veut être une ressource face aux enjeux de santé au travail.

À télécharger gratuitement sur le site de l'Institut de recherches de la FSU :

<https://institut.fsu.fr/rapport-chsct-2023/>

La précédente publication du chantier Travail et syndicalisme est en vente sur le site de l'Institut de recherches de la FSU.



3 €



# Fonction publique : toujours d'avenir



DEFENDONS  
ET AMELIORONS  
LA FONCTION  
PUBLIQUE

Dossier réalisé par :  
Sandrine Charrier, Matthieu Leiritz, Arnaud Malaisé,  
Hervé Moreau, Marie-Rose Rodrigues-Martins,  
Alain Senée, Valérie Soumalle

Il y a 80 ans, le Conseil national de la Résistance proposait un premier statut de la fonction publique. 40 ans après, il était rafraîchi et portait la distinction entre fonctions publiques d'état, territoriales et hospitalières. Une fonction publique qui, les récentes crises le rappellent, a toujours un bel avenir.

**C**omment peut-on être (encore) fonctionnaire ? C'est une question que disent se poser nombre de commentateurs, dans la sixième année présidentielle du tenant de « *la start up nation* » ? Archaïque, perclue de rigidités, inefficace et coûteuse, pour résumer les innombrables pamphlets qui inondent les rayons des librairies ou les pages de réseaux sociaux, à longueur d'année. Et il est vrai que les années passent : voici 80 ans que fut créé le premier statut de la Fonction publique, et 40 qu'il fût modernisé, diversifié entre

Fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière. Si la chronologie n'est pas tout, n'en déplaise aux discours trop rapides de fin d'été, elle n'est est pas moins souvent révélatrice. La Fonction publique « à la française » a ainsi été établie au matin qui suivit la nuit de l'Occupation et de la dictature de Vichy, à la Libération, par les forces politiques issues de la Résistance, autour du Général de Gaulle : il s'agissait à la fois de donner à la République renaissante l'outil de la reconstruction de l'État et la garantie d'être servie par des femmes et des hommes conscient-es et convaincu-es d'en



préserver et défendre la nature démocratique, d'où les garanties qui accompagnent encore aujourd'hui les obligations des fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions, au service de toute la population. D'où également les attaques sans cesse répétées depuis plusieurs décennies sur cette particularité française, dans un double mouvement. D'un côté les libéraux, relayant comme toujours les intérêts des classes possédantes et du grand patronat, plaident pour une diminution de son financement et un alignement sur le modèle idéalisé de l'entreprise privée, avec son lot de précarité et de hiérarchie ; de l'autre les conservateurs et les néofascistes rêvent sans trop oser encore le dire à une Fonction publique à la Orban, fondée sur la stricte obéissance au pouvoir politique, y compris autoritaire. C'est bien pourquoi la Fonction publique est le produit d'une construction politique progressiste, soutenue par le mouvement syndical qui la perçoit aussi comme une force d'entraînement pour le salariat privé, ainsi que par une population qui y voit le rempart contre le retour aux véritables privilèges d'accès à l'éducation, à la santé, voire à la sûreté. Cela ne veut en rien dire que la Fonction publique est exempte de défaut, qu'elle ne doit pas gagner en efficacité, en attractivité et en équité dans l'accomplissement de ses missions, ni qu'il ne faille pas lutter pour mettre fin à la précarité. C'est pourquoi la lutte continue, toujours et encore, pour les traitements, les recrutements, la formation. Car c'est en réalité de la vitalité de la démocratie française qu'il s'agit.

# 80 ans au service du public



La France comptait 21,13 % en 2021 d'agent-es publics dans la population active contre 18,63 en moyenne dans les pays de l'OCDE.

**L**e rapprochement des trois versants de la Fonction publique – Fonction publique d'état (FPE), Fonction publique territoriale (FPT) et fonction publique hospitalière (FPH) – s'est effectué progressivement.

Dans sa forme actuelle, il résulte de la redéfinition du statut de 1946 et de l'ordonnance du 4 février 1959 par la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Celle-ci constitue le titre I du statut général des fonctionnaires et s'applique aux trois versants. Elle a été complétée par les lois des 11 et 18 janvier 1984 et du 9 janvier 1986 constituant les titres II, III et IV du même statut, et portant sur les dispositions statutaires applicables respectivement à la FPE, à la FPT et à la FPH.

Ces lois font plus précisément référence à quatre principes applicables aux fonctionnaires : le statut place le ou la fonctionnaire dans une situation de subordination hiérarchique en contrepartie de garanties issues de textes législatifs ou réglementaires excluant donc la négociation contractuelle individuelle ; l'égalité, la non-discrimination dans l'accès aux emplois publics et au déroulement de carrière ; l'indépendance, les protégeant contre l'arbitraire relativement à leur déroulement de carrière et la responsabilité de l'exécution de leurs missions.

Y a été ajoutée la loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires.

## Les deux tiers des agent-es sont fonctionnaires

Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l'emploi public comptait fin 2021, en France, hors Mayotte, 5,7 millions d'agent-es publics dont 41 % dans la FPE, 34 % dans la FPT et 21 % dans la FPH, au sein d'une population active totale de près de 30 millions. 63,1 % des agent-es sont des femmes (78,1 % dans la FPH). Les deux tiers des agent-es publics sont fonctionnaires en 2021, une baisse de 0,5 % par rapport à 2020, plus marquée dans la FPE (-0,7 %) et la FPT (-0,6 %), tandis que le nombre de fonctionnaires est stable dans la FPH. À l'inverse, le nombre de contractuel·les continue d'augmenter dans les trois versants : ils sont 33 800 de plus en 2021 qu'en 2020 (soit +2,8 %) et représentent plus d'un agent-e public sur cinq (contre un agent-e sur six en 2011) et 55 % sont en contrat à durée déterminée (CDD).

Un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) du 30 juin indique qu'à l'encontre de la tendance mondiale, les effectifs du sec-

## Régressions

Depuis plusieurs décennies, soucieux de briser les capacités de résistance et de lutte collective des agent-es de la Fonction publiques, les gouvernements ont empli des dispositifs législatifs ou réglementaires.

Citons ainsi l'amendement dit *Lamassoure* (1987) qui impose dans la Fonction publique d'état la règle du retrait d'un trentième du traitement même en cas de débrayage de courte durée. Le long conflit de 2003 a vu la réactivation de l'arrêt dit *Omont* (1978), rendant possible des retraits sur salaires pendant les journées non travaillées (ainsi les week-end) séparant deux journées de grève.

Enfin, la loi dite de *Transformation de la Fonction publique* (2019) a considérablement privé les agent-es du droit à contrôle de leurs évolutions de carrières et mutation par la réduction drastique des capacités des commissions paritaires.

teur public ont, en France, progressé moins vite que ceux du privé entre 2019 et 2021. Malgré cette progression plus lente, +0,4 % par rapport à 2020, (en augmentation dans la FPH et surtout dans la FPT, mais diminuant [- 0,1%] dans la FPE), la France compte encore un des pourcentages les plus élevés dans la population active : 21,13 % en 2021, contre 18,63 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. À bonne distance de la Norvège (30,92 %) ou de la Suède (29,27 %), mais devant nettement le Royaume-Uni (16,9 %) ou l'Allemagne (11,13 %). La répartition des agent-es selon les catégories diffère assez nettement selon les versants. Ainsi, en 2021, alors qu'ils représentent 55 % de la FPE, les cadres A (emplois de cadres supérieur-es), ne représentent plus que 40 % de la FPH et 12 % de la FPT. Les cadres C (emplois d'exécution), majoritaires dans toute la Fonction publique dont ils et elles représentent plus de 42 %, se retrouvent à 75 % dans la FPT pour seulement 20 % dans la FPE (34 % dans la FPH). ♦

# La territoriale attaquée



Les collectivités engagent du personnel contractuel pour remplacer les départs à la retraite des titulaires.

**L**a Fonction publique territoriale, subit depuis 2008, des attaques à répétition, lesquelles que soient les majorités politiques en place.

Les politiques des collectivités locales, quel qu'en soit l'échelon, régional, départemental ou communal, sont avant tout guidées par leurs ressources financières. En 2008, la crise des subprimes marque le début d'une longue période de difficultés financières, des milliers de communes, départements et régions de France sont au bord de la banqueroute, porteurs d'emprunts toxiques. Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires du RSA augmente. Les départements sont mis en difficulté, et la compensation à l'euro près promise ne cessera de diminuer au fil des années. Il s'en suivra des restrictions budgétaires accompagnées d'une baisse de recrutements. En 2011, Nicolas Sarkozy décide le gel de la Dotation globale de fonctionnement (DGF). Malgré ses annonces de campagne, ce gel perdure sous le quinquennat de François Hollande, et les efforts demandés aux collectivités ne font que croître : 1,5 Md € en 2014, 11 Mds € sur 3 ans décidés par Manuel Valls en 2015. En 2017, le candidat Macron promettait de supprimer

70 000 fonctionnaires dans la territoriale, en mettant fin aux régimes dérogatoires pour laisser place aux 1 607 heures. Cette loi votée en 2019, appliquée en 2022, a une conséquence supplémentaire, la perte de jours de congés pour les agent-es, les mêmes qui ont œuvré pendant la crise sanitaire. La disparition progressive des impôts locaux et le plafonnement des différentes compensations, le Covid puis l'inflation ne permettent plus aux collectivités d'investir, certaines maires ne délivrent plus de permis de construire pour s'éviter les dépenses inerrantes aux services publics nécessaires pour leurs nouveaux et nouvelles administré-es : écoles, cantines, garderie, etc. Les salaires mis à mal par le gel du point d'indice pendant plus de 10 ans et l'indemnitaire très inégalitaire sont loin de rendre les missions de service public de proximité, attractives. Les collectivités engagent du personnel contractuel, en forte progression (+10 %), pour remplacer les départs à la retraite des titulaires. Pour les postes de catégorie A dans la Fonction publique territoriale, ce sont les contrats d'apprentissage qui sont ciblés, une augmentation de 20 % a été enregistrée. ♦



## Concours : un recrutement qui protège

Pourquoi le recrutement par concours correspond-il aux valeurs de la Fonction publique ?

Il est une réponse et une garantie contre la constitution d'une aristocratie héréditaire au service moins de l'État et de la population que des pouvoirs nationaux et locaux.

La voie du concours offre plusieurs garanties qui demeurent plus que jamais d'actualité : fondé sur l'anonymat, il permet théoriquement d'éliminer les discriminations liées au genre, à l'origine ethnique, aux orientations sexuelles et, naturellement, aux opinions politiques. Par là même, il limite les risques de subordination aux pouvoirs de toutes natures.

Reposant sur la vérification des savoirs, des compétences et des pratiques nécessaires dans l'exécution des missions, le concours fournit l'assurance d'un service de qualité pour le public.

C'est bien pourquoi le principe du concours reste sous la menace constante des adversaires de la Fonction publique d'État ou territoriale, qu'il s'agisse des libéraux qui privilégient la délégation au privé ou le recrutement de gré à gré, sur une base contractuelle, ou de pouvoirs, politiques comme économiques, désireux de disposer de personnels peut-être moins qualifiés mais à leur main.

Bien sûr, l'amélioration de la qualité des concours et de leur préparation afin de permettre la réussite quelle que soit la classe sociale des candidatures, reste une préoccupation permanente. Il est également nécessaire d'interroger la pertinence de leur organisation et, peut-être surtout, d'augmenter le nombre de places offertes : ainsi serait-il possible de résorber la précarité et d'améliorer *in fine* le service fourni à la population.

# Un modèle pour le salariat ?

**Au-delà de leur statut et de leur employeur, les fonctionnaires ne sont pas des salariés tout à fait comme les autres à la fois suscitant de l'envie, et pouvant faire également office d'une forme de « modèle » pour l'ensemble du salariat.**

Effectivement, ce salariat un peu particulier s'est constitué en dehors des règles du marché du travail et permet notamment une sécurité de l'emploi tout au long de la carrière et une rémunération qui ne dépend pas des richesses produites. Néanmoins, les fonctionnaires subissent avec un petit décalage temporel les différents reculs faits aux conditions d'emploi et de travail des salarié-es du privé. Ainsi la réforme des retraites de 1993 instituant notamment la décote dans le privé a eu son pendant dans celle de 2003 pour la Fonction publique. Le décrochage salarial du public depuis les années 1990, avec la longue période de gel du point d'indice, a suivi également de peu la désindexation des salaires dans le privé.

Enfin les deux lois « travail » successives se sont traduites en 2019 par la loi dite de *Transformation de la Fonction publique* qui a réduit dans la même logique considérablement les attributions des délégués du personnel et mis à mal

l'existence des CHSCT. Pourtant, un mécanisme inverse est également à l'œuvre.

## Le modèle des retraites

Les premiers régimes de retraite institués ont été ceux des fonctionnaires ouvrant la voie ensuite au régime général. Ainsi au fil du XIX<sup>e</sup> siècle sont instaurés de nombreux régimes spéciaux remplacés dès 1853 par le régime de retraite par répartition de l'ensemble des fonctionnaires directement rétribués par l'État. Le droit à pension est alors déjà fixé à 60 ans après 30 ans de services. Deux autres régimes sont également créés à la même période pour les fonctionnaires des collectivités, communes et départements.

Dans le privé, les premières caisses de retraite sont plus tardives, à l'initiative des grandes entreprises, notamment dans les mines et les chemins de fer, et sont financées tout d'abord via un système par capitalisation avant l'adoption plus ou moins rapide au cours du XX<sup>e</sup> siècle d'un système par répartition pour permettre de verser des pensions suffisantes. C'est seulement au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale avec la création de la sécurité sociale que le régime général d'assurance vieillesse est

Ce salariat un peu particulier s'est constitué en dehors des règles du marché du travail et permet notamment une sécurité de l'emploi tout au long de la carrière.



## Que veut la FSU ?

« La FSU revendique la nécessité de protéger et renforcer le statut général des fonctionnaires, de créer tous les emplois statutaires et d'allouer tous les budgets nécessaires pour améliorer les conditions de travail et la reconnaissance salariale. Elle s'engagera, comme elle l'a fait dans le mouvement social de novembre 2019 à mars 2020, pour construire dans l'unité la mobilisation pour défendre le système de retraite par répartition intergénérationnel et solidaire, et faire reculer le gouvernement. Elle rejette toute forme de soumission à la concurrence des services publics et de leurs missions. Elle est déterminée à faire avancer ses revendications, en informant pour mobiliser les personnels dans un cadre unitaire le plus large possible, pour obtenir l'abrogation de la loi du 6 août 2019 dite de Transformation de la Fonction publique et le dynamitage du statut qu'elle organise, levier managérial de l'offensive néolibérale. »  
Congrès de Metz, février 2022

créé. Quasiment un siècle après celui des fonctionnaires...

### Ensemble, public et privé...

En plus de la retraite, la Fonction publique peut également être « modélisante » sur la question salariale. Tout comme la hausse du Smic, une revalorisation du point d'indice peut légitimer et faciliter l'obtention d'une hausse de l'ensemble des salaires dans les entreprises.

Et comme ces revalorisations et hausses ne s'obtiennent pas simplement en démontrant de façon théorique leur nécessité, le syndicalisme s'appuie bien souvent sur le rôle moteur de la Fonction publique dans les mobilisations. Avec des fonctionnaires davantage syndiqué-es (18,4 %) que dans le privé (7,8 %), la Fonction publique est incontournable pour créer un rapport de force interprofessionnel, à même d'obtenir des avancées pour toutes et tous.

Finalement, le statut de fonctionnaire, conforté et renforcé, pourrait être une forme de modèle pour l'ensemble du salariat. ♦

# Quelques idées reçues sur les fonctionnaires

**N**ombre, rémunérations, productivité, garantie de l'emploi... les idées reçues sur les fonctionnaires sont très ancrées et largement ressassées par les médias et une partie du personnel politique. Ces attaques sont particulièrement violentes et difficiles à vivre pour des agent-es engagé-es au quotidien dans des conditions souvent difficiles et tendues.

### Trop de fonctionnaires ?

Le nombre d'agent-es publics augmente, mais c'est aussi le cas du nombre d'emplois du secteur privé. Si l'on compare les deux, on observe une tendance à la baisse de la part de l'emploi public qui représentait 22 % de l'emploi total en 1989, 21,5 % en 2014 et 19,8 % en 2021 (dernière année documentée). Il faut par ailleurs poser la question des besoins à satisfaire et rapporter le nombre d'emplois publics à la population. De ce point, de vue la France avec 73,1 emploi publics pour 1 000 est dépassée par le Canada et les pays européens nordiques et se trouve dans la moyenne de l'OCDE.

### Emploi à vie ?

La garantie de l'emploi est essentielle à l'exercice des missions du service public pour être à l'abri de toute pression. Mais cela ne signifie pas qu'un-e fonctionnaire ne peut être licencié-e, pour faute ou insuffisance professionnelle. En outre, une part importante des agent-es publics sont contractuel-les non titulaires et certains dans une situation très précaire. La tendance est à l'augmentation de l'emploi contractuel (21 % en 2020 dont 55 % en CDD) et à la baisse du nombre de fonctionnaires titulaires.

### Trop payé-es ?

Depuis 2010 la rémunérations des agent-es publics a largement décroché par rapport l'inflation ; le point d'indice n'a évolué que 5 fois (+0,5 % en juillet 2010, +0,6 % en juillet 2016, +0,6 % en février 2017,

+3,5 % en juillet 2022 et +1,5 % en juillet 2023) alors que l'inflation sur la même période s'élève à 22,5 %. En outre, un grand nombre est contraint à des temps non complets. À niveaux de qualifications équivalentes, la Fonction publique paie moins bien que le secteur privé.

### Quelle production ?

Les services publics rendus par les fonctionnaires sont par définition gratuits ou quasiment gratuits, ce qui ne signifie pas qu'ils n'ont aucune valeur. De fait, la production non marchande représente tous les ans autour de 16 % du produit intérieur brut, sans qu'il y ait de rémunération d'actionnaires au passage. Et les services publics ont vocation à lutter contre les inégalités, ce qui n'a pas de prix. ♦





# Hongrie : haro sur la Fonction publique enseignante



Une nouvelle loi prive les enseignants de leur statut de fonctionnaires remplacé par celui d'employé de l'éducation publique.

**S**'il en était besoin, l'exemple hongrois illustre assez bien, en creux, le lien entre statut de fonctionnaire et garanties démocratiques dans un État de droit.

Le 4 juillet dernier, sous les directives du gouvernement conservateur dirigé par le très autoritaire Viktor Orbán, au pouvoir depuis 2010, à nouveau confirmé par les élections législatives de 2022, le parlement a voté l'adoption de la *statusztorvény*, loi qui réforme l'Éducation nationale en réduisant notamment l'autonomie des enseignants et en modifiant leur statut. Surnommée la « loi de la vengeance », elle prive les enseignants de leur statut de fonctionnaires, remplacé par celui d'« employé de l'éducation publique ». Déjà placés sous l'autorité du ministère de l'Intérieur avec la suppression du ministère de l'Éducation dès 2010, les enseignant-es perdront leurs protections statutaires, et pourront désormais se voir imposés un allongement drastique de leur temps de travail – jusqu'à 12 heures par jour sous forme d'heures supplémen-

taires non négociables – et des mutations géographiques forcées, sans recours. Disposant des salaires les plus bas de l'Union européenne – entre 500 et 1 000 euros par mois – la profession sera désormais soumise à une notation annuelle qui décidera de leur rémunération. Alors qu'il manquerait près de 16 000 enseignant-es dans ce pays de 10 millions d'habitantes, près de

5 000 ont d'ores et déjà annoncé leur volonté de quitter le métier en cas d'application de ce nouveau cadre.

Il s'agit, pour Viktor Orbán et son parti, le Fidesz (extrême Droite), de faire payer aux enseignant-es leurs grèves et manifestations récentes pour défendre leur liberté pédagogique face aux tentatives gouvernementales d'instrumentaliser les programmes scolaires dans une optique nationaliste et conservatrice.

Le droit de grève des professeurs en Hongrie avait déjà été drastiquement réduit l'an dernier. Des dizaines d'enseignants ont ensuite été licenciés, coupables d'avoir protesté.

« Une nouvelle loi sur le statut qui prive davantage les enseignants de leur autonomie n'est pas ce qu'il faut. Au lieu de cela, nous avons besoin de réformes de l'éducation basées sur une large consultation sociale », déclare le Syndicat démocratique des enseignants (PDSZ).

À cet égard, la suppression du statut vise à briser la combativité des personnels et à les réduire à l'obéissance envers le pouvoir politique. Le texte adopté ce mardi 4 juillet devrait entrer en vigueur d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024. 💧

## En Europe

Deux systèmes de Fonction publique cohabitent : la Fonction publique (FP) d'emplois et la FP de carrière.

Dans la FP d'emploi, l'agent-e postule sur un emploi précis et la notion de carrière n'intervient pas. C'est le principe de contractualisation qui prévaut avec un entretien d'embauche et une négociation concernant les conditions de travail et la rémunération. Dans la FP de carrière, l'agent-e a réussi un concours et sa carrière se déroule selon des règles spécifiques au corps ou à la catégorie de son emploi. C'est ce système qui prévaut majoritairement en France, en Italie, au Portugal ou en Irlande. Le Royaume-Uni, la Suède, la Finlande fonctionnent sur le modèle de la FP d'emploi.

Cependant selon les études menées, il s'avère qu'aucun pays ne pratique l'un ou l'autre des systèmes. On observe un éventail de mixages. De plus les politiques libérales européennes ont amené plusieurs pays à privilégier la FP d'emplois afin de réduire les effectifs de fonctionnaires dans les administrations.

# Arnaud Bontemps : « Se réappropriier le sens du travail »

Fondé en 2021, le collectif Nos services publics a notamment publié plusieurs notes et rapports sur l'externalisation, parcoursup ou encore l'évolution de la rémunération des enseignants. Il publiera mi-septembre un rapport sur l'état des services publics, qui vise à objectiver l'évolution des services publics dans les dernières décennies (santé, éducation, transports, justice et sécurité, fonctionnement et finances publiques) en partant des besoins de la population. Arnaud Bontemps en est le porte-parole. Tous les travaux du collectif sont accessibles sur [nosservicespublics.fr](https://nosservicespublics.fr)

## Comment expliquer la perte d'attractivité de la Fonction publique depuis plusieurs années ?

Cette perte d'activité, réelle, se manifeste par la baisse continue des candidatures depuis 25 ans, 650 000 à la Fonction publique de l'État en 1997 pour 250 000 en 2017, avec en parallèle un recours accéléré à la contractualisation. Or le nombre de candidatures est lié avant tout au nombre de postes offerts.

S'y ajoute la diminution des rémunérations, surtout comparées au secteur privé : entre 2009 et 2019, le salaire net réel moyen a diminué de 1 % sur l'ensemble de la Fonction publique quand celui du privé a augmenté de 13 %.

Mais cela va plus loin : en 2021 le collectif Nos services publics a interrogé 4 500 agents publics de tous secteurs, sur les problèmes rencontrés : ont été avancées les questions de rémunération et de conditions de travail mais les agents ont d'abord déploré leur incapacité à accomplir leurs missions et les orientations dans lesquelles ils ne se retrouvaient pas. Une des clés du renouveau de la Fonction publique est là, dans la réappropriation du sens de notre travail.

## Quelles visions politiques l'expliquent ?

On peut d'abord noter un changement de la vision du rôle du public comme employeur premier de la société.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'État met en place, avant le secteur privé, des retraites publiques pour attirer les meilleurs travailleurs, tirer par le haut les conditions d'emploi et de salaire de l'ensemble du salariat. Aujourd'hui l'État externalise beaucoup de fonctions et de missions, il fait jouer la concurrence, par exemple dans le nettoyage, avec le recours à des salariées précarisées, mal rémunérées,

aux horaires intenable... Plus fondamentalement, la vision gouvernementale indifférencie de plus en plus le secteur public et privé, comme s'ils devaient répondre aux mêmes objectifs, obéir aux mêmes contraintes, d'où le recours aux contractuels. Ce faisant les décideurs politiques passent sous silence une différence existentielle : le secteur public au XXI<sup>e</sup> siècle, en France, est ou devrait être caractérisé par le fait d'être dirigé et démocratiquement. Une entreprise privée, elle, si elle n'est pas rentable, disparaît.

Ceci implique des modes de management différents entre fonctionnaires et salariés du privé. D'où la naissance du statut de la Fonction publique à la Libération, puis sa refondation au début des années 80.

## Quelles sont ces différences ?

Le principe du statut est que les fonctionnaires dépendent non pas d'un contrat de travail, qui ne pourrait pas être modifié sans leur accord, mais de la loi et du règlement, décidés avant tout par les gouvernants. Ceci pour garantir la « mutabilité » de l'action publique, c'est-à-dire son adaptation aux évolutions de la société. Ainsi certaines missions peuvent être modifiées, ou des mobilités géographiques décidées, sans l'accord des agents. À l'inverse existent des protections particulières, comme la garantie de l'emploi. Elles contribuent à la continuité du service public par delà les changements de majorité. Trouver et maintenir l'équilibre entre ces sujétions et ces protections permet de garantir l'action publique, dans une démocratie.

## Et demain ?

Le *statu quo* est intenable, tant les politiques menées ont conduit à une inadéquation de la fonction publique comme des services publics aux évo-

« Aujourd'hui l'État externalise beaucoup de fonctions et de missions, il fait jouer la concurrence. »



lutions de la société. La perte d'attractivité des 25 dernières années ne sera pas uniquement résolue par des augmentations salariales, certes indispensables. Il s'agit donc de produire des efforts non seulement de défense, mais aussi de réinvention, par exemple un statut adapté notamment aux souhaits de carrière des plus jeunes agents.

Défendre et réinventer le statut passe par une réappropriation du service public dont la Fonction publique n'est qu'un instrument. Dans un monde où grandit l'impératif écologique et la remise en cause de la course à la croissance, le sens du service public est d'élaborer une réponse collective, socialisée, aux besoins de la population. Or depuis plusieurs décennies l'écart s'accroît entre ces besoins de santé ou d'éducation et les moyens des services publics, créant ainsi un espace où s'engouffre une logique de remarchandisation avec les cliniques privées, les écoles privées... Chaque bataille pour le service public porte à l'inverse, une optique égalitaire et universelle celle d'un accueil sans conditions de toutes et tous les usagers. Des valeurs qui refluent dans le discours public mais dont la société a plus que jamais besoin. ♦



## Émeutes urbaines

# Les inégalités font flamber les quartiers

**L**e meurtre de Nahel M., tué lors d'un contrôle de police à Nanterre, a déclenché une nouvelle flambée de révoltes dans les quartiers populaires qui impose de remettre la lumière sur les discriminations et inégalités subies par ces habitant-es.

Les quartiers prioritaires urbains représentent 8 % de la population française, soit plus de 5 millions d'habitant-es, et concentrent nombre de traits liés à une situation de pauvreté intense, trois fois plus importante que la moyenne nationale.

Ainsi, la part de collégien-nes appartenant à une catégorie sociale défavorisée atteint 60 % contre moins d'un quart en dehors de ces quartiers. La jeunesse de ces quartiers n'a pas vraiment la même destinée qu'ailleurs avec quasiment la moitié des lycéen-nes scolarisés dans la voie professionnelle et un tiers des moins de 30 ans au chômage. Ces quartiers constituent également l'essentiel des îlots de chaleur et sont donc particulièrement surexposés au réchauffement climatique.

### Explosions récurrentes

De façon récurrente et irrégulière, ces quartiers se révoltent avec toujours le même détonateur, un jeune tué suite à une intervention policière. Le précédent datait de l'automne 2005 suite à la mort de Zyed Benna et Bouna Traoré, électrocités en cherchant à échapper à un contrôle de police. Pour la première fois alors, les émeutes ne restent pas localisées sur le territoire d'origine mais s'étendent assez rapide-

ment dans le pays. Au début de l'été 2023, une nouvelle caractéristique est apparue, le déplacement du lieu des affrontements des jeunes avec la police vers les centres-villes.

### Déclencheur du rapport avec la police

L'origine de ces flambées est multifactorielle. D'une part, le déclencheur systématique est le rapport entre la police et les habitant-es de ces quartiers, et en particulier les jeunes particulièrement ciblés par d'incessants contrôles d'identité au faciès. L'enquête menée en 2017 par le Défenseur des droits a ainsi démontré que les jeunes hommes « perçus comme noirs ou arabes [...] ont ainsi une probabilité 20 fois plus élevée que les autres d'être contrôlés ». Ces discriminations conduisent à une cassure profonde qui dépasse le simple rapport à la police. Le sociologue Sébastien Roché explique dans *Le Monde* que « ces contacts ordinaires avec des policiers, faits de peur et d'humiliation [...] engendrent non seulement un rejet de la police, mais aussi une perte de



confiance dans les élus et la loi, et un effondrement de la croyance dans la valeur des processus démocratiques ».

Faire cesser cette discrimination raciale est donc crucial. C'est le sens des procédures judiciaires actuelles engagées par un réseau d'associations et des

avocats et avocates dans lesquelles l'État s'est déjà fait condamner pour faute lourde et dont un des objectifs est d'obtenir des injonctions du Conseil d'État pour imposer une profonde réforme de la police. Parfois promise de manière parcelle mais toujours rapidement abandonnée par les divers gouvernements, cette perspective est indispensable pour permettre de contrôler les pratiques policières (mise en place de récépissés après chaque contrôle, traçabilité des contrôles, réforme profonde de l'IGPN, formation des policier-es...).

### Toile de fond de services publics exsangues

D'autre part, en comparaison avec d'autres territoires, les

## Les ravages du chômage

Le chômage frappant un tiers des jeunes et l'ensemble des déficits culturels et sociaux qui s'y cumulent ne sont pas étrangers aux économies parallèles qui touchent les quartiers. La vente à la sauvette, le travail au noir ou les arrangements avec la fiscalité ne sont pas des phénomènes nouveaux dans un univers où la débrouille est source de revenus. Le marché de la drogue en extension a su profiter de la situation ces deux dernières décennies. Avec sa cohorte de violences qui vont du contrôle de certaines cités par les gangs aux règlements de compte entre bandes qui ont fait 38 morts en huit mois pour la seule ville de Marseille (31 en 2022) et un enfant de 10 ans tué cet été à Nîmes, victime innocente d'une fusillade.



Un commissariat incendié, puis tagué, en région parisienne.

© MICHELLE / ANSA

quartiers populaires subissent de façon aggravée les carences des politiques de l'État et la détérioration des services publics qui disparaissent peu à peu. La seule rénovation urbaine n'est pas « magique », ne peut pas tout et n'est pas non plus dotée d'un financement exorbitant de l'État comme l'explique le sociologue Renaud Epstein (lire son interview ci-contre). Une partie des institutions publiques présentes dans les quartiers a par ailleurs été prise pour cible par les incendies. Comme si ces symboles de l'État social signifiaient pour les jeunes un fort sentiment d'exclusion. Le sociologue Denis Merklen à l'issue de sa recherche sur les

émeutes de 2005 évoque « un geste éminemment politique [...] parce que les personnes vivant dans les quartiers populaires, plus que les autres, sont en contact permanent avec des institutions publiques pour résoudre les problèmes de leur vie quotidienne. S'en prendre à elles est une manière de signifier ce face-à-face ».

### Urgence à agir

Les habitant-es des quartiers populaires subissent des assignations résidentielles, scolaires et d'emploi, des discriminations policières, un accès dégradé aux services publics... constituant une entrave profonde à l'exercice plein et entier de leurs droits de citoyen-nés. Comment accepter de refermer le couvercle en espérant

## Renaud Epstein

### « Ces quartiers qui polarisent les plus grandes difficultés sociales »



© BRUNO P. BOZON

Renaud Epstein, maître de conférences en science politique à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye

*Avec les milliards de la rénovation urbaine, les quartiers prioritaires sont-ils surdotés ?*

Tout d'abord, depuis leur livraison il y a 50 ans, ils n'avaient plus bénéficié d'investissement de l'État. Le bâti s'est donc dégradé et cela justifie un rattrapage.

Ensuite, cette rénovation urbaine est très peu financée par l'État qui n'a pas tenu ses engagements de pourvoir à la moitié des 12 milliards de budget de l'agence nationale de 2003 à 2014 provenant au final presque en totalité des cotisations employeurs du 1 % logement. À cela s'ajoutent la contribution des locataires des HLM et celle des collectivités territoriales. Le discours, colporté par l'extrême-droite et repris par la nouvelle secrétaire d'État à la ville, laissant entendre une attribution faramineuse de moyens de l'État au détriment d'autres territoires est donc mensonger.

Plus largement, pour l'ensemble des domaines d'interventions publiques, l'emploi, la culture, le sport ou l'éducation, ces quartiers qui polarisent les plus grandes difficultés sociales subissent une discrimination. L'exemple de l'éducation prioritaire est flagrant avec davantage d'enseignants certes mais également une concentration de façon disproportionnée des plus jeunes enseignants et des contractuels, ce qui conduit au final à une allocation budgétaire de l'État par élève bien moindre qu'ailleurs.

*La rénovation urbaine a-t-elle permis des avancées en termes de mixité sociale, l'autre objectif poursuivi ?*

Elle a produit des résultats visibles et spectaculaires sur le bâti en transformant le cadre de vie des habitants mais elle n'a pas produit les résultats attendus en termes de mixité sociale, ces quartiers restent populaires.

*Quelles politiques publiques actionner pour agir enfin ?*

Cet objectif de mixité sociale dans l'habitat via la rénovation urbaine interroge. L'étude des effets de quartiers montre en effet que l'homogénéité sociale peut également produire des avantages pour certaines personnes, notamment en termes de réseau de solidarité ou d'absence de mépris social. A contrario, les vertus de la mixité sociale à l'école au sein des classes sont largement démontrées. Imposer la mixité sociale à l'école, en agissant notamment sur l'école privée financée très majoritairement par l'État, est ainsi un des premiers leviers à actionner. Tout en poursuivant la rénovation urbaine pour rendre ces quartiers vivables en y améliorant le cadre de vie et en les dotant de moyens pour faire face au réchauffement climatique.

que la prochaine explosion soit la plus lointaine possible ? La nécessité d'une réponse politique à la hauteur, loin de l'indifférence et de la réponse répressive du pouvoir, qui permette, notamment à travers un renforcement des services publics, de s'attaquer aux discriminations et inégalités. C'est

le sens de l'appel inédit du mouvement social et écologiste avec associations de quartiers populaires à des marches unitaires le 23 septembre prochain « pour la fin du racisme systémique et des violences policières, pour la justice sociale et les libertés publiques ». ♦

Arnaud Malaisé



## La céramique à la Halle Saint Pierre

Au carrefour de l'art et de l'artisanat, la céramique s'est émancipée depuis longue date des arts de la table pour être façonnée en de multiples formes où le sensible l'emporte. Très présente sur la scène artistique, sa matérialité attire. C'est précisément « pour rétablir une célébration d'un "avoir-crée" de la main, et faire contrepoids devant l'artificialisation d'un art contemporain conceptuel ou dématérialisé » qu'Anne Richard a fondé Hey ! Modern Art & Pop Culture. On ne s'étonnera donc pas, pour cette 6<sup>e</sup> collaboration avec la Halle Saint Pierre de Paris, antre de l'art brut dirigée par Anne Lusardy, que les œuvres céramiques qu'elle présente dévoilent une facette très éloignée des normes et discours dominants.

Le principe est le même depuis le Néolithique : la terre est façonnée, séchée puis cuite à haute température. Dans l'exposition *HEY! Céramique.s*, « l'univers présenté et sa représentation matérialisée » ont

prévalu dans le choix des 34 artistes de 13 pays. Œuvres d'artistes présentés pour la première fois en Europe, les créations réalisées



spécialement pour l'exposition proposent des mondes façonnés de l'intérieur, enferrant avec humour et poésie le souvenir des jouets et contes de l'enfance, la souffrance aussi.

Au rez-de-chaussée, l'exposition *Aux frontières de l'art brut* présente 15 artistes inclassables. Sans formation artistique pour la plupart mais « possédés par le démon de la création, tous sont des expérimentateurs intarissables, obsessionnels, proliférants, dont l'univers a sa marque particulière, reconnaissable au premier coup d'œil. Peu habitués aux circuits professionnels de l'art, ils sont restés méconnus ou montrent avec discrétion les épiphanies d'une imagination sans limite » commente Anne Lusardy. Jusqu'au 25 février.



© PHILIPPE CHANCEL

## Clichy-sous-Bois : Exposition pour mémoire

Dans le cadre d'un vaste projet de rénovation urbaine, le quartier du Chêne Pointu à Clichy-sous-Bois en région parisienne va voir relogées 1 200 familles en raison de la destruction de leurs logements. Parallèlement, un projet artistique a vu le jour sous la direction d'un natif de la ville, l'écrivain Eric Reinhardt, qui a convié quatorze artistes, dont le metteur en scène Mohamed El Khatib, le réalisateur Virgil Vernier, les photographes Naoya Hatakeyama, Philippe Chancel et Géraldine Lay, l'auteur de BD Cyril Pedrosa, pour constituer une mémoire de ce quartier autour des témoignages des résidents. Ce travail de trois années sera restitué lors d'une exposition du 30 septembre au 28 octobre.

## Les bijoux de la Comédie-Française

C'est une exposition originale qui va inaugurer, à Paris, le nouveau siège de l'école des arts joailliers, au boulevard Montmartre. Il s'agit en effet des bijoux de... la Comédie Française. Ces bijoux de l'illusion n'ont jamais été montrés, mais tous ne sont pas des bijoux créés pour la scène. Aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles par exemple, « les parures que portaient les acteurs et les actrices provenaient majoritairement de leur cassette personnelle » explique Agathe Sanjuan, directrice de la bibliothèque-musée de la Comédie-Française et commissaire de l'exposition. Des éléments de décors seront également visibles, tableaux et estampes, également des manuscrits et un extrait d'une pièce de Georges Feydeau qui noue un quiproquo autour d'une bague. Du 6 octobre au 4 février 2024.



© Coll. Comédie-Française - L'École des Arts Joailliers - Benjamin Dally

## Une maison des mathématiques

L'initiative n'est pas commune. Adossé à l'Institut Henri Poincaré, centre international de recherche rattaché au CNRS et à Sorbonne Université, la Maison Poincaré sera inaugurée le 27 septembre et ouverte au public trois jours plus tard. « La Maison Poincaré, premier musée en France entièrement dédié aux mathématiques et à leurs applications, invitera le grand public à comprendre la démarche des chercheurs et chercheuses d'hier et aujourd'hui, à découvrir leurs parcours, et à appréhender l'influence des mathématiques sur notre société et notre quotidien » explique-t-on au CNRS. Elle s'étend sur 900 m<sup>2</sup>, rue Pierre et Marie Curie, au cœur du Quartier Latin.

## Lyon : Elliot Erwitt à la Sucrrière

Ce sont les œuvres d'un photographe des plus réputés de la grande époque de Magnum qu'expose la Sucrrière de Lyon à partir du 21 octobre. Entré à l'agence photo en

1954, Elliot Erwitt fera les portraits de Marilyn Monroe, de Che Guevara ou de Nikita Khrouchev, mais il est surtout reconnu pour ses scènes

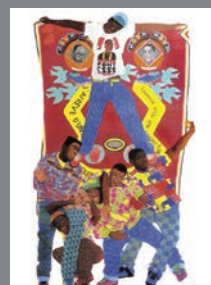


© ELLIOT ERWITT

de rue. Américain d'origine russe, ayant grandi en Italie et en France, il a lui-même défini les thématiques de cette exposition qui prendra fin le 31 mars 2024.

## L'Afrique au Carreau du Temple

C'est un rendez-vous annuel que les amateurs de créations artistiques nouvelles ne manquent pas. Du 19 au 22 octobre, les artistes africains s'exposent au Carreau du Temple à Paris pour la huitième édition du salon AKAA. Les galeries du monde entier, principalement d'Afrique comme il se doit, montrent les artistes émergents et reconnus de ce continent jeune et si innovant et de ses diasporas. Cent-dix-sept artistes participeront au salon. Des échanges sont également annoncés autour de la plateforme culturelle des Rencontres où les différents acteurs du monde de l'art débattront de la vie culturelle sur le continent. Par ailleurs, la directrice artistique Armelle Dakouo a invité plusieurs commissaires et artistes afin de questionner le rôle joué par la pratique curatoriale « dans le contexte de l'exposition des scènes artistiques africaines et Afro-descendantes, tout en analysant son impact sur l'écriture d'une histoire de l'art ».



© IMAA / GFC

# Marseille : le Mucem a dix ans

**P** Inauguré l'année Marseille Capitale européenne de la culture en 2013, le Mucem est devenu un des fleurons de la ville. Il fête ses 10 ans et la fête va durer toute une année. Avec 10 rendez-vous exceptionnels pour célébrer ce lieu pluriel.

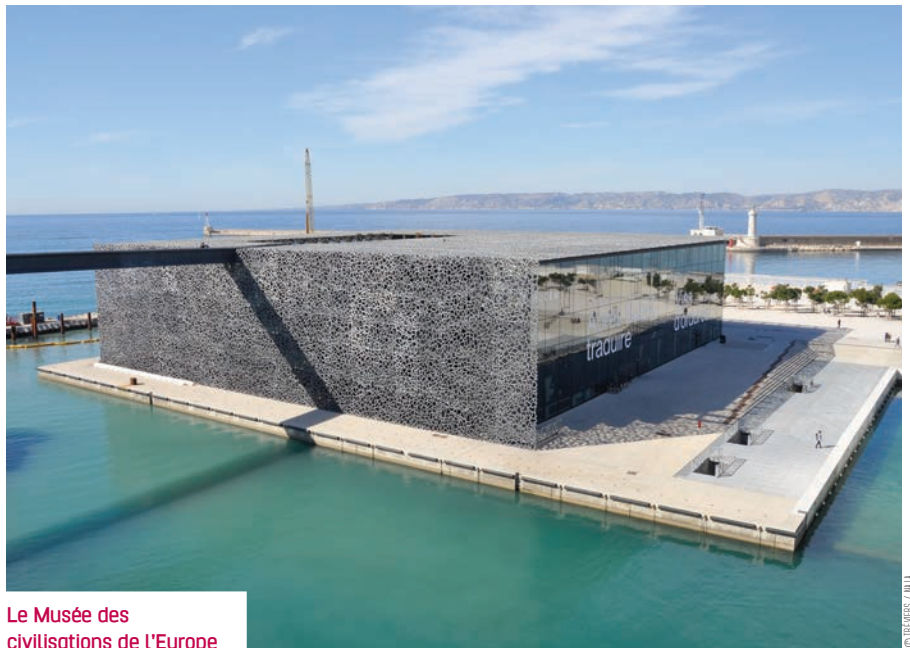
Sa silhouette imposante, enveloppée d'une dentelle de béton, signe désormais le paysage littoral. La longue esplanade qui y mène a pour horizon la Méditerranée. Son toit terrasse, accessible de l'extérieur et de l'intérieur, vaut à lui seul le déplacement pour la vue panoramique qu'il embrasse à 360°. Relié au Fort Saint-Jean par une passerelle qui rend évidente la visite des deux sites, il donne accès au jardin paysager et aux espaces d'expositions et d'activités aménagés dans l'ancien fort militaire gardien du port, dont les coursives offrent de belles perspectives sur le Vieux Port.

Dix ans après, l'émerveillement est toujours au rendez-vous et les expositions et autres événements qui rythment l'année attirent le public au Mucem. Pour fêter son dixième anniversaire, le musée veut refléter la variété de ses espaces et donne rendez-vous avec de grandes fêtes, des expositions inédites, mais aussi des moments de partage et de réflexion.

## Dialogue avec la haute couture

Jusqu'au 6 novembre, les chefs d'œuvre des plus grands couturiers et maisons de haute couture sélectionnés pour l'exposition « Fashion Folklore » ont la particularité d'avoir fait dialoguer le costume traditionnel et la haute couture. L'exposition présente près de 300 pièces issues des fonds du Mucem et de collections françaises et étrangères, le Palais Galliera, le musée des Arts décoratifs de Paris, le Musée de Quimper, le Musée Yves Saint-Laurent de Paris, le Musée de la Mode de Marseille et le Musée municipal de Bucarest

Avec « Fashion Folklore », on peut se demander ce qu'il y a de commun entre une coiffe tyrolienne et un chapeau Chanel, entre une blouse traditionnelle roumaine et un ensemble d'Yves Saint-Laurent... Pour y répondre, les modèles créés sont mis en regard avec les collections textiles du Mucem. Ainsi s'échappent les correspondances et inspirations oubliées, rappelant que tout au long du XX<sup>e</sup> siècle,



Le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée prolonge le port de Marseille.

les créateurs de haute couture n'ont eu de cesse de convoquer les formes et les imaginaires attachés au costume populaire, et plus largement au folklore.

## Le Grand Mezzé de septembre

La fête anniversaire continue avec le Grand Mezzé de la rentrée. Le Mucem et Aix-Marseille Université convient les gourmands et les gourmandes à se réunir les 15 et 16 autour d'un grand pique-nique et de moments de dégustation à l'occasion du festival Le Jeu de l'oie

et avec la complicité des Grandes Tables et du théâtre national La Criée. Ces deux journées, consacrées au thème « Se nourrir en Méditerranée », proposent un menu varié : tables rondes, visites, ateliers, concert gratuit ! Elles font écho à l'exposition du Mucem, Le grand Mezzé, qui, jusqu'au 6 mai 2024, présente une sélection de 550 objets et documents patrimoniaux en provenance de 35 musées d'Europe et de Méditerranée, ainsi que 12 projets audiovisuels et 6 œuvres inédites conçues spécialement par les artistes Michel Blazy, Nicolas Boulard, Christine Coulange-Sisygambis, Laurent Derobert, Laurent Fiévet, Gerald de Viviers. ♦ Dominique Laitier

## Renault 12, l'épopée

Artiste invité du Mucem pour la saison 2023, Mohamed El Khatib a voulu rendre hommage aux milliers de familles maghrébines qui, des années 70 aux années 90, ont chaque été sillonné la France et l'Espagne en voiture, jusqu'aux ferrys qui les emmenaient vers le pays de leurs origines. Son installation, intitulée *Renault 12*, occupe l'Esplanade de la place d'Armes du Fort Saint-Jean et le Mucem J4. Avec un film, un happening théâtral et un concert de Lisette Lombé et Cloé du Trèfle qui enflammera l'auditorium les 29 et 30 septembre, seront célébrées ces épopées mécaniques et sentimentales. La performance 504 reprend le motif du retour à Ithaque et c'est à bord de la mythique Peugeot 504 que Mohamed El Khatib invite à reconsidérer le thème du retour au pays d'origine comme un patrimoine immatériel de la Méditerranée. Du 29 septembre au 27 novembre.





# Arts vivants : une saison remarquable

**C'**est dans les festivals, s'ils savent jouer ce rôle, que se créent les programmations. L'été 2023 a prélué à une saison remarquable où les formes esthétiques, les thématiques abordées, la présence d'artistes divers marquent un tournant.

La saison des arts vivants 2023-2024 sera marquée, plus encore que les années passées, par les festivals qui ont pleinement joué leur rôle cet été. Particulièrement le Festival d'Avignon, grande « fête civique, fête de la création artistique et de la démocratisation de l'accès à la création » comme l'a défini Tiago Rodrigues, son nouveau directeur. Avignon et le Printemps des Comédiens, Montpellier Danse et Aix-lyrique ont en effet, par leur programmation, rappelé ce qu'est un festival : s'engager « au moment où les artistes ont le plus besoin qu'on prenne des risques à leur côté et les prendre au nom du public, parfois en étant à la hauteur, parfois en faisant des

erreurs » comme le dit l'auteur portugais.

Le rappel des origines est important au moment où le terme « festival » est accolé à toutes sortes d'événements culturels, y compris ceux organisés par les majors comme Vivendi pour la promotion de leurs dernières productions.

**« La mission service public du festival »**

Dans un monde en grands bouleversements, la création artistique est une fête, affirme encore Tiago Rodrigues. « La fête n'est pas aveugle aux injustices du monde, aux grands phénomènes qui troublent nos sociétés, au contraire, c'est une fête civique ». Les festivals se doivent de faire place à « des visions du monde multiples mais qui partagent des principes, qui parlent du monde et parlent au monde ». Ce que l'auteur portugais qualifie de « mission de service public du festival ».



© REMONDE LIFE

Cette multiplicité de vues et d'imaginaires sur les grandes questions qui interrogent notre époque, l'environnement, les genres, les exilés, les exclus, le racisme, a occupé les scènes estivales et, forte de ces tremplins publics, se retrouvera sur les affiches de la saison 2023-2024.

## Des formes esthétiques nouvelles

Ces thèmes, déjà présents les années passées, se sont renforcés et ont pris des formes esthétiques nouvelles. L'ouverture du Festival d'Avignon, avec *Welfare* de Julie Deliquet, en est un exemple qui fait des paroles d'exclus le texte théâtral. Réalisée à partir du documentaire de Frederik Wiseman qui, en 1972, a filmé sans ajouts de commentaire les échanges dans un centre social d'urgence de New-York, la pièce a pour cadre un gymnase où quelques personnages, le couple de toxicomanes, l'ancien combattant, la mère isolée, la femme sortant de l'hôpital sans ressources ni appuis... marquent les échanges au plus près entre fonctionnaires, soucieux du bon usage de l'argent public, et précaires dans l'urgence de la survie. On assiste à cette scène forte où une fille furieuse que sa mère se

## Quelques pièces de la saison

- *Welfare*, du 27 septembre au 15 octobre, Théâtre Gérard Philipe, CDN de Saint-Denis, en janvier Dijon et Lyon, en février à Brest et St-Brieuc, en mars à Genève, Reims, Limoges et La Rochelle...
- *A Noiva e a Boa Noite Cinderela*, à Genève, Bruxelles, Amsterdam en septembre, au Maillon à Strasbourg en janvier 2024.
- *Écrire sa vie*, du 26 au 30 septembre à Montreuil.
- *Carte noire nommée désir*, du 28 novembre au 17 décembre, Odéon-Théâtre de l'Europe - Paris, les 2 et 3 février au Havre, les 25 et 26 avril à Malakoff.
- *By Heart*, les 23 et 24 septembre au théâtre Garonne - Toulouse
- *Le songe*, du 28 au 30 septembre à Paris - La Villette.
- *The Confessions*, les 29 et 30 septembre, Odéon-Théâtre de l'Europe - Paris
- *Thisispain*, Tel-Aviv.
- *Smile* au Théâtre de l'Œuvre du 14 octobre au 23 décembre.



L'auteure Carolina Bianchi développe une esthétique nouvelle en interrogeant la confusion dans laquelle se trouvent plongées les victimes de viol et de féminicide dans *A Noiva e a Boa Noite Cinderela*.

retrouve enfermée dans une situation kafkaïenne, s'arroge le droit à la colère qu'elle dénie à l'assistante sociale, lui demandant de se calmer.

### Racisme et antiféminisme

Un même droit à la colère se trouve dans *Carte noire nommée désir*, un « spectacle performance » comme le décrit son auteure Rebecca Chaillon. La fondatrice de la compagnie *Dans le ventre* expose dès l'entrée son ambition : « comment nous nous sommes construites en tant que femme noire ». Huit femmes noires interprétées par des actrices qui sont également artistes vont ainsi occuper la scène entre provocations et poésies, mythes et colères, gro-

tesque et fabuleux, dénonciations et moments de pure beauté. La pièce montre le racisme « banal » entre laïcisme hésitant, choix des écoles pour les enfants, nounous et femmes de ménage mal payées ou, tout simplement, place accordée dans l'espace public à ces corps qu'incarnent les actrices. Autre forme nouvelle, l'esthétique d'une puissance de conception et de mise en scène remarquable dont fait preuve Carolina Bianchi en interrogeant la confusion dans laquelle se trouvent plongées les victimes de viol et de féminicide dans *A Noiva e a Boa Noite Cinderela*. La pièce est en deux parties, une conférence sur fond blanc où l'autrice brésilienne raconte la fin dramatique de la performeuse italienne Pippa Bacca qui avait décidé de partir en stop jusqu'en Palestine revêtue d'une robe de noces pour un

## Danse : De Keersmaecker en Pop music

Ce fut un moment fort de l'été, il sera repris sur une trentaine de scènes européennes cette saison : *Exit Above* d'Anne Teresa De Keersmaecker. « D'après *La Tempête de Shakespeare* », annonce une large



inscription dès l'entrée de salle. Mais c'est l'histoire de la musique pop avec, « pour point de départ », explique la chorégraphe le titre *Walking blues* du chanteur américain Robert Johnson enregistré en 1936. Les treize danseurs et danseuses marchent en effet, tournent, reviennent et repartent, le groupe se dissocie, se ressoude, les solos, les duos sont repris. Meskerem Mees, danseuse mais aussi jeune autrice compositrice flamande d'origine éthiopienne, a composé les chansons et l'adaptation de blues créés lors des inondations du Mississippi en 1927. Elles sont mises en perspective avec la tempête emportant le duc de Milan. Danseur-guitariste, Carlos Garbin interprète sur scène la musique composée par Jean-Marie Aerts, ancien guitariste du chanteur rock Arno, décédé l'an dernier.

Nous sommes là bien loin du travail sur Bach qui a occupé la chorégraphe flamande ces dernières années. Mais pas de son langage chorégraphique qui, de création en création, s'affirme comme un moment marquant dans l'histoire de la danse, une référence.

Avec cette musique cadencée qui ne peut ignorer son origine afro-américaine, sur ce plateau tracé de lignes colorées qui s'éloignent, s'écartent et se rejoignent, les danseuses et danseurs trouvent à la fois la fête, la misère et le malheur qui frappe inlassablement les plus démunis. L'expression de sa condition, de son humanité, des colères face aux injustices, des révoltes aussi qui ne modifient que lentement les choses, sont inscrites dès l'origine dans cette musique, et danseuses et danseurs s'en font écho, épousant les motifs survoltés, multipliant solos et duos, avant d'en revenir à cette marche sur le plateau, ce mouvement naturel de l'humain qu'Anne Teresa De Keersmaecker s'est toujours ingénié à chorégraphier.

La pièce sera reprise dans la plupart des pays européens et, en France, en septembre à la Biennale de Lyon, en octobre à Saint-Médard-en-Jalles, à Bordeaux et au Festival d'automne de Paris, en mars 2024 à Alès, Albi, Tarbes et Narbonne et en avril à Lille.

mariage symbolique de paix entre les peuples. Le voyage s'est arrêté en 2008 en Turquie où Pippa a été violée et tuée par son chauffeur. Puis Carolina avale sur scène la « drogue du violeur » et, par ce geste, se met au centre de la pièce, au centre de cette réminiscence impossible qui va se dérouler sur fond noir. Le festival Off a également présenté des créations remarquées comme *La question*, monologue de Stanilas Nordey d'après Henri Alleg, *Smile* de

Nicolas Nebot et Dan Mena-sche. *La langue de mon père* de Sultan Ulutas Alopé qui sera reprise à Lyon et au TNS de Strasbourg (voir l'entretien page 30).

Nous reviendrons dans une prochaine édition sur d'autres pièces qui seront reprises plus tard dans la saison comme *Extinction* de Julien Gosselin, créé au Printemps des Comédiens et *Le Jardin des délices* de Philippe Quesne, créé dans la Carrière de Boulbon. ♦

Véronique Giraud, Élisabeth Pan



# Sultan Ulutas Alopé : « J'ai écrit en français pour tenter de comprendre »

La comédienne turque Sultan Ulutas Alopé a cherché une connexion avec son père kurde en apprenant sa langue maternelle. Le rapport à la langue, à l'identité, le sentiment d'être étrangère ont inspiré *La langue de mon père*, qu'elle écrit en français. Après Avignon, elle le jouera en 2024 au TNS de Strasbourg du 3 janvier au 2 février, puis à Lyon du 12 au 14 mars.

## Comment est né ce texte *La langue de mon père* ?

J'ai grandi dans la région de Thrace et à Istanbul, puis je suis venue en France il y a six ans pour poursuivre mes études. Une fois celles-ci terminées, je n'avais plus le droit de rester en France. J'ai fait la demande d'une carte de séjour, la procédure a pris du temps. C'est à ce moment que j'ai décidé d'apprendre la langue maternelle de mon père, le kurde. Beaucoup de questions se sont alors imposées à moi auxquelles je voulais trouver des réponses. J'ai commencé à écrire, le texte est né de cette expérience et des souvenirs de mon enfance. Je l'ai écrit en français pour tenter de comprendre.

## Comment passer de l'expérience personnelle à la scène théâtrale ?

Je suis comédienne depuis maintenant treize ans. Je devais passer par une forme théâtrale même si j'écrivais pour moi-même. C'était une forme de lettre adressée à mon père mais pas seulement. J'écrivais en français, une langue que ma famille ne comprend pas, et en même temps je racontais une histoire, mon histoire, aux gens qui m'entourent aujourd'hui. Je parle de l'identité et de la relation père fille.

Au fur et à mesure de mon écriture, j'ai interrogé ce choix d'écrire en français. Ce sujet était un peu tabou pour moi, difficile à dire et même à penser dans ma langue maternelle.

## En quoi la langue est-elle constitutive d'une identité ?

C'est très complexe. D'abord il y a des pays qui choisissent une langue nationale. En Turquie la langue officielle c'est le turc, en France c'est le

français. La langue kurde a longtemps été interdite par la loi en Turquie. En France j'ai appris que le breton avait aussi été interdit. Il y a des enjeux politiques par rapport à ça, du coup ça nous définit en tant que personne même si on n'est pas au courant de tout. Mis à part cela, mon rapport à la langue est plus intime. Je m'interrogeais au niveau des sons, je me demandais quelles chansons mon père entendait quand il était enfant, comment il parlait cette langue. Dans chaque langue il y a un imaginaire, une manière différente de penser, je trouve ça très intéressant.

## Vous avez voulu apprendre le kurde...

Je ne l'ai pas apprise enfant. C'était le choix de mon père parce qu'on ne parle pas le kurde à Istanbul. Apprendre cette langue, ça a été une manière de me connecter à mon père, à tout ce que je ressentais par rapport à mon identité, d'interroger aussi la honte que j'avais eue vis-à-vis de mon identité depuis mon enfance où j'ai été témoin du racisme quotidien. J'ai appris, je ne sais ni à quel moment ni comment, qu'il ne fallait pas trop le dire pour ne pas être exclu. Ce n'était pas interdit, mais mais je sentais qu'il valait mieux ne pas en parler.

## Vous avez obtenu une carte de séjour. Le sentiment d'être étrangère vous habite toujours...

Ce sentiment s'est transformé. Au tout début je ne me voyais pas comme une étrangère en France. Je ne veux pas dire que j'ai vécu du racisme, c'était plus les regards des autres qui m'ont renvoyé mon étrangeté à moi-même. À partir de ce

*Ingénieure et diplômée d'une école de théâtre d'Istanbul, Sultan est devenue comédienne, au théâtre et dans des séries télévisées. Elle étudie ensuite en France, d'abord à l'ENS de Lyon, puis au Conservatoire national d'Art dramatique. La langue de mon père est éditée par L'Espace d'un instant.*



moment, je me suis rendu compte que j'étais étrangère. J'ai grandi à Istanbul, j'ai beaucoup voyagé à l'étranger, je ne me suis pas enfiée de mon pays, je suis venue faire mes études, mais le regard des autres me renvoyait toujours au sentiment de « tu n'es pas d'ici ». Même bienveillant, bien intentionné, je ne l'ai pas très bien vécu, je ne comprenais pas. C'est comme si je venais avec un bagage de l'histoire de mon pays, de sa politique, comme si je le représentais. Je devais tout savoir. C'était très réducteur et ça m'a permis de voir qu'il n'y a pas de place à trouver dans ce pays, il faut que je crée ma place. Si je veux vivre ici, il faut que je montre mon travail.

## Et votre premier travail c'est *La langue de mon père*, un seul en scène joué à La Manufacture dans le cadre du OFF d'Avignon...

Au départ je voulais juste faire une lecture à Lyon, où j'avais fait mes études, où j'avais des amis, pour avoir des retours. Patrick Penot, le directeur du festival Sens Interdits, est venu m'écouter. Après la lecture, il m'a invitée à Contre Sens, un festival créé à la suite de l'invasion russe en Ukraine. La directrice de théâtre où je faisais la lecture m'a proposé de me programmer la saison suivante. D'un coup je me suis dit : ok maintenant il faut que je fasse un spectacle de théâtre. ♦

Propos recueillis par Véronique Giraud



# Préparez votre budget vacances et loisirs avec le Chèque-Vacances !

Actifs ou retraités de la fonction publique de l'État, épargnez quelques mois et bénéficiez d'une bonification de l'État.

**Bonification de 35% pour les - de 30 ans**

**Bonification de 30% pour les agents en situation de handicap**

**Abattement de 20% sur le RFR pour les Ultramarins**

**NOUVEAU + 5% sur les barèmes du Revenu Fiscal de Référence pour tous les Agents**



- > Retrouvez les offres de nos partenaires au cœur des territoires et celles des grandes enseignes du réseau
- > Changez librement et à tout moment le format de vos Chèques-Vacances
- > Échangez les en fin de validité (2 ans en plus de l'année d'émission)

[Leguide.ancv.com](http://Leguide.ancv.com)

Choisissez le Chèque-Vacances qui vous ressemble !

NOUVEAU



**CHÈQUE-VACANCES CONNECT**  
l'application de paiement 100% digital

**CHÈQUE-VACANCES CLASSIC**  
le format papier



Parce que les vacances c'est essentiel, vos Chèques-Vacances sont utilisables toute l'année. Comment en obtenir ? Pour plus d'informations : [www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)

HÉBERGEMENT, SÉJOURS & TRANSPORTS,  
CULTURE & DÉCOUVERTE, LOISIRS & DÉTENTE, RESTAURATION





# On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

## MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien.

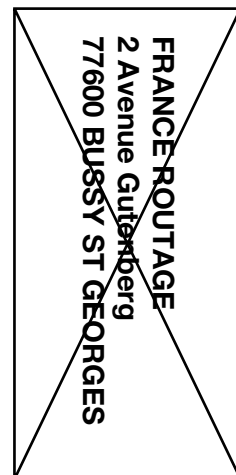
Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner.

C'est pourquoi la majorité\* des enseignants est assurée MAIF.

**Alors pourquoi pas vous ?**



assureur militant



PARIS CPCE  
**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE